

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 58 (1973)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
de crédit mutuel

Paraît chaque mois
58^e année
Lausanne
Janvier 1973

Le Messenger Raiffeisen



Aujourd'hui, demain... toujours

*« Il y a des haltes...
dans la marche des peuples ».*
(Hugo)

Le passage d'une année à l'autre nous permet de mieux nous rendre compte du rythme époustoufflant de la fuite du temps. Chaque exercice arrivant à son terme semble avoir été plus fugitif encore que les précédents, bien qu'il soit composé du même nombre de jours, de semaines et de mois. La prodigieuse évolution de la technique marque de son empreinte toute la vie économique du pays. Cette marche forcée est à l'origine des profondes modifications des structures démographiques et sociales qui sont les traits distinctifs de notre époque mouvementée. Toutes les sphères, tous les domaines de la vie humaine sont touchés. Nombre de choses jugées bonnes, des innovations saluées hier à l'égal des plus grandes découvertes, sont aujourd'hui tout au plus tolérées. Demain, elles seront tombées dans l'oubli ou feront sourire nos descendants, exactement comme si le présent n'était pas le complément du passé et l'avenir le prolongement du présent.

A l'instar de tous ceux qui participent à l'épanouissement de la vie économique, sociale et nationale, les dirigeants de nos Caisses profiteront de la brève halte du début de l'an, des quelques minutes de répit qui leur sont accordées dans la fuite des jours pour dresser un état de la situation, qui leur permettra de prendre de sages résolutions : conserver, renforcer ce qui est substantiel et essentiel, modifier ou adapter ce qui a subi l'épreuve du temps, éventuellement abandonner ce qui ne fut adopté qu'accidentellement dans le sens de momentanément, en vue d'atteindre des objectifs limités dans l'espace ou dans le temps.

En plus des tâches et des prestations de service quotidiennes, ce présent qu'était il y a à peine quelques semaines l'année 1972, fut à tous les échelons de notre organisation consacré de façon prépondérante à l'élaboration des nouveaux statuts qui, après leur adoption par le Congrès suisse de 1973, seront, à l'avenir, tout à la fois la charte fondamentale, les piliers d'angle et les bastions de notre mouvement. Ce travail de longue haleine, cristallisé dans le projet remis à toutes les Caisses, a été jusqu'à ce jour ratifié par la presque totalité des Fédérations et cela à la quasi unanimité. Les échanges de vues, études et discussions auxquels il donna lieu nous permirent en quelque sorte de prendre le pouls, la température du mouvement. La consultation du baromètre utilisé dans ce but nous comble d'aise. Elle nous permet de mesurer le degré de maturité d'esprit ainsi que la haute valeur morale de nos adhérents. Accusant de réels progrès comparativement aux statuts actuels, ce projet, qualifié de progressiste, maintient ce qui a fait ses preuves, tout en procédant aux adaptations nécessaires tenant compte des besoins de notre temps. L'heureux résultat de ce travail de longue haleine confirme d'éclatante façon que notre mouvement est bien toujours animé d'un idéal coopératif de la meilleure veine et que ses dirigeants ont gardé l'ambition de servir leurs semblables. Cette attitude est la confirmation d'une large et saine compréhension des désirs, des aspirations de nos contemporains et de ceux, pour autant qu'ils puissent maintenant déjà être décelés, des coopérateurs de demain. L'approbation pour ainsi dire unanime du projet est l'expression de la confiance des uns envers les autres, de la volonté d'élargir constamment la gamme des prestations de service, de participer, de

bas en haut et de haut en bas, à l'essor et à l'épanouissement de notre mouvement. Secret de notre force, cette confiance dans l'avenir est très réconfortante.

Il ne fut pas toujours aisé de maîtriser les forces contradictoires de ce présent, encore récent. Nous songeons notamment aux empiètements toujours plus nombreux et pénétrants de l'Etat, illustrés une fois de plus par les nouvelles prescriptions de la loi fédérale sur les banques révisée.

Demain, tout comme l'avenir plus lointain, garderont certainement en réserve leur lot de difficultés, de problèmes à résoudre. L'organisation d'une société en pleine évolution, l'essor de son économie et la sage direction des affaires de l'Etat exigeront de la part de chacun d'entre nous des efforts renouvelés. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur le concours d'autant d'hommes et de femmes dévoués, prêts à servir leur prochain, à assumer des responsabilités sans en attendre de récompense. L'intensité et l'efficacité de leur coopération, leur comportement humain face aux problèmes posés assureront le passage harmonieux, sans heurt, d'aujourd'hui à demain. La force de rayonnement de nos dirigeants est aussi le garant de la pérennité de notre œuvre.

Chères collaboratrices et chers collaborateurs au sein des Caisses affiliées, des Fédérations et des organes centraux de l'Union suisse, je vous remercie du fond du cœur de votre ardeur et de votre courage à la tâche. Je vous remercie aussi de votre attachement, oui de votre amour pour la cause commune. Je vous souhaite une bonne et heureuse année et je me réjouis aujourd'hui déjà de pouvoir, demain et toujours, compter sur votre précieuse et indispensable collaboration.

A. Edelmann, directeur

Le message du rédacteur

*... le temps n'a point de rive.
Il coule et nous passons.
(Lamartine)*

Chers lecteurs,

A l'aube de la nouvelle année, nous présentons à nos lecteurs, à nos collaborateurs, aux membres et aux sympathisants de nos Caisses tous nos

vœux de santé, de prospérité et de bonheur.

Le sentiment qui nous anime à cette occasion est celui d'une grande et profonde reconnaissance. Une fois de plus, nous avons eu le bonheur de pouvoir nous vouer en toute indépendance à la tâche qui nous tient le plus à cœur : la rédaction de notre modeste organe de presse.

Si les encouragements directs furent peu nombreux, des critiques trop acerbes nous ont du moins été épargnées. Nous savons qu'il est difficile de trouver chaque fois la forme ou la formule qui plaira à 12 500 lecteurs d'origines, de professions et de conceptions aussi différentes.

Nous avons eu le privilège de pouvoir compter sur la fidélité et l'assiduité de collaborateurs réguliers, dont nous sommes très fiers, et auxquels nous adressons ici encore un sincère merci. Nous songeons en particulier à

M. Etienne Dubois, pasteur,

M. l'abbé Christophe,

M. Géo Froidevaux, notre prédécesseur,

à MM. Léon Ouevray et

Roger Schindelholz, professeurs, ainsi qu'à

M. l'abbé de Raemy, le fidèle traducteur de l'ardu « Coin du juriste ».

Nous savons que leurs études et articles sont attendus et qu'ils sont appréciés à leur haute et juste valeur.

Nous englobons dans ce témoignage de reconnaissance les correspondants des Caisses affiliées, qui nous prient d'insérer les comptes rendus de leurs assemblées générales, que nous devons parfois, bien à regret, abréger, veut-on éviter le renvoi de plusieurs d'entre eux aux derniers numéros de l'année.

Le bilan matériel de l'exercice écoulé n'est pas encore dressé au moment où sont écrites ces lignes. Toutefois, l'évolution des avoirs à la Caisse centrale et les observations faites lors des révisions laissent prévoir que les Caisses Raiffeisen suisses ont enregistré un excellent accroissement des dépôts, qui ne parviendra toutefois peut-être pas à rejoindre le record de l'année 1971. Qu'importe !

A l'avenir encore, nous nous efforcerons :

- de toujours mieux faire connaître les idées du fondateur de nos institutions, Frédéric-Guillaume Raiffeisen
- de défendre partout et en toutes circonstances les intérêts des Caisses affiliées et de leur Centrale

— de tenir les dirigeants et les gérants au courant de tout ce qui se passe au sein de notre mouvement

— de les renseigner sur les faits saillants de la vie économique du pays

— de les faire bénéficier des expériences faites dans les institutions sœurs du pays et de l'Etranger

— de les familiariser avec tous les problèmes et toutes les questions concernant l'épargne et le crédit en général ainsi que l'activité de nos coopératives.

Cette énumération, incomplète nous le savons, illustre à grands traits la mission de notre journal. Pour nous permettre de la remplir au mieux des moyens et du temps à notre disposition, il nous serait agréable à l'avenir de pouvoir compter sur une collaboration plus étroite et plus active de la part de nos collègues de l'Office de revision d'abord — ici, l'équité nous dicte de reconnaître que nous nous sentons parfois bien seul ! — ainsi que sur le concours des dirigeants, des gérantes et des gérants de nos Caisses. Nos amis de Suisse romande devraient toujours nous faire part de leurs opinions ou conceptions sur tel ou tel sujet, de leurs expériences dans l'administration et la gérance de leurs institutions.

Si nous ne connaissons pas encore les résultats matériels de l'exercice 1972, le bilan moral que nous pouvons dresser aujourd'hui déjà confirme en tous points la vitalité et la bonne santé de notre mouvement. Dans toutes les régions et dans toutes les Caisses du pays, nous avons retrouvé cette magnifique ardeur au travail, ce dévouement sans bornes et cet esprit de coopération et de collaboration du meilleur aloi qui sont les signes distinctifs de nos organisations. Les premières étapes de la revision des statuts se sont déroulées dans la « sérénité du raisonnement et de la logique » (Hippolyte Taine) et le projet qui a été ratifié par de nom-

breuses fédérations déjà, témoigne de la compréhension de nos dirigeants pour les besoins de notre temps ainsi que de leur attachement aux principes fondamentaux qui assureront la pérennité de notre œuvre.

Demain, comme hier et aujourd'hui, nous aurons des problèmes ardu à résoudre, des difficultés à surmonter. De tout temps la force de nos organisations a pris sa source dans le désir et l'ambition — transcrits dans le domaine des réalités — de parvenir au but par nos seuls et propres moyens.

A l'instar de nos prédécesseurs au sein de ce magnifique mouvement, nous sommes et nous entendons demeurer toujours :

— de bons, de véritables coopérateurs, non seulement en désirs ou en pensées, mais surtout en actes;

— de dignes descendants de ces valeureux aïeux de la Suisse centrale qui comprirent que les biens les plus précieux, tels que l'indépendance et l'autonomie, impliquaient un esprit ardent et combatif, un minimum de sacrifices et d'efforts personnels.

La prolifération des agences et succursales de banques, la concurrence portée à son plus haut degré de fréquence et de virulence peuvent laisser supposer que notre pays est désormais pourvu d'un nombre suffisant d'établissements bancaires ou financiers en mesure de satisfaire toutes les couches de la population. L'essor continu de nos institutions atteste toutefois qu'en dépit de la densité de notre réseau bancaire il y aura toujours une place — et une belle place — pour nos institutions « Raiffeisen » d'épargne et de crédit.

Nous devons donc, par nos réalisations, non seulement occuper cette place, mais étendre toujours plus notre champ d'action, augmenter sans cesse les services que nous rendons à nos sociétaires et à nos clients.

Et alors, en dépit du temps qui coule et des hommes qui passent nos œuvres, elles, ne passeront pas.

Paul Puippe, rédacteur

La responsabilité solidaire illimitée des sociétaires

Dans le cadre de la revision des statuts des Caisses Raiffeisen suisses, il est sage de revenir aux sources pour chercher la lumière qui doit éclairer les opinions et les débats démocratiquement ouverts sur les structures de nos institutions d'épargne et de crédit mutuel. Revenir aux sources, c'est prendre comme base d'étude les principes fondamentaux établis par le pionnier Raiffeisen, principes mis à l'épreuve du temps et de la pratique et consacrés par plus d'un siècle de succès incontestables.

L'évolution de l'économie et de la situation sociale des individus, comme aussi la

modernisation du système bancaire réclament des novations. Il ne faut pas se laisser dépasser par les événements, mais plutôt se tenir à la pointe du progrès : voilà bien le souci majeur des responsables à la direction de notre Union suisse. Mais si des innovations heureuses peuvent être apportées, il convient cependant de ne pas se laisser entraîner à la légère à des modifications qui changeraient l'essence de la structure de nos coopératives de crédit. L'examen des principes fondamentaux doit être abordé avec la plus grande circonspection et dans le respect des intérêts légitimes des coopérateurs. Dans cet

ordre d'idée, nous nous arrêterons aujourd'hui au principe fondamental qui nous paraît être la poutre maîtresse du mouvement Raiffeisen et qui fait l'objet de controverses dans certains milieux, celui de la responsabilité solidaire illimitée des sociétaires. Par notre analyse, nous essaierons d'en faire ressortir toute la valeur et de démontrer du même coup la nécessité de son maintien intégral pour écarter toute lézarde dans la structure de l'édifice.

* * *

Véritable incarnation de la devise « Un pour tous, tous pour un », la responsabilité solidaire des sociétaires constitue le plus solide fondement de la Caisse Raiffeisen. Il lui donne un rayonnement tout particulier. Tandis que la fondation d'une société par actions exige la souscription et le versement d'un capital élevé, la Caisse de crédit mutuel ne demande de chaque adhérent que la souscription d'une modique part sociale de deux cents francs. En revanche, elle pose le principe de la responsabilité personnelle illimitée. Ainsi, dès sa fondation, la Caisse Raiffeisen reçoit une garantie de premier choix. Les déposants jouissent d'une sécurité parfaite qu'ils ne pourraient trouver ailleurs.

D'une part, pour enlever au déposant-prêteur tout risque et, d'autre part, pour protéger l'emprunteur contre les caprices ou les violences du créancier, ce sont les sociétaires qui prennent solidairement sur eux les risques. C'est la garantie commune de la bonne marche des affaires. Nous touchons ici au fond du problème, ce principe de la responsabilité collective étant l'élément essentiel du mutualisme. Le sentiment de la responsabilité partagée constitue un facteur actif de bonne gestion. Il a pour effet de concentrer les forces individuelles éparses, d'unir dans une action coopérative les faibles et les forts.

Mais si la responsabilité solidaire illimitée assure la sécurité et la bonne marche de l'institution, ne peut-on pas craindre qu'elle soit une lourde charge pour les coopérateurs ? Il est tout naturel de se poser cette question en son for intérieur. La réponse toute rassurante ressort de l'étude du mécanisme de la Caisse Raiffeisen. Et si l'on se rapporte aux expériences de trois quarts de siècle d'activité du raiffeisenisme en Suisse, on peut rapidement se convaincre que cette responsabilité ne comporte pas de danger.

Tous les sociétaires se connaissent. Ils ne peuvent appartenir à aucune autre coopérative de crédit à responsabilité solidaire illimitée. Les prêts et crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires contre garanties sûres et constamment contrôlées. Par ailleurs, le montant des avances doit être en principe toujours proportionné aux capacités financières du débiteur, à ses possibilités effectives d'employer judicieusement et de faire fructifier les fonds mis à sa disposition. Les spéculations et les crédits à découvert sont rigoureusement exclus. D'autre part, la Caisse ne prête qu'à des gens connus et honnêtes de

la circonscription coopérative et dont on peut à tout moment constater la solvabilité et la mesure dans laquelle ils méritent du crédit. Les statuts exigent en plus l'amortissement obligatoire des dettes, c'est-à-dire que le mode et l'époque du remboursement des prêts doivent toujours être précisés à l'avance et adaptés à la capacité financière de chaque emprunteur. De la sorte, les risques de pertes restent pratiquement fort minimes. La Caisse exerce ainsi une action éducatrice sur ses débiteurs. Elle stimule leur esprit d'économie et d'initiative, de façon à en faire des hommes indépendants capables d'assurer eux-mêmes leur promotion sociale.

Etant engagés par leur responsabilité solidaire en leur qualité de sociétaires, les membres des conseils de direction et de surveillance le sont encore par leur responsabilité de dirigeants aux termes de la loi et des statuts. Ils répondent individuellement et solidairement de la bonne gestion des affaires et des dommages qui pourraient résulter de négligence et de toute infraction aux règlements. Cette sévère disposition est un salutaire appel à la prudence. Ils prendront bien garde de ne traiter aucune affaire risquée. Pour sa part, le caissier est au bénéfice d'une garantie de bonne gestion et il ne peut engager la société à lui seul. Cette prérogative est réservée aux membres du comité de direction possédant la signature sociale et qui ne peuvent engager l'association que par leur signature collective à deux. La gestion du caissier est, par ailleurs, étroitement surveillée par le comité de direction et le conseil de surveillance, tout spécialement encore par le réviseur professionnel de l'Office fiduciaire et de révision de l'Union centrale suisse : donc trois organes de contrôle qui exercent leur activité dans l'esprit d'une harmonieuse collaboration. Au surplus, le fonds de réserve obligatoirement constitué peut être mis à contribution en cas de perte. Renforcé d'année en année, il décharge de plus en plus les sociétaires de leur responsabilité solidaire. A la longue, il la couvre même.

Mais l'argument le plus convaincant est certainement le fait que depuis plus de septante ans que les Caisses Raiffeisen existent en Suisse, jamais un de leurs déposants n'a perdu un sou. Jamais encore une Caisse Raiffeisen n'a dû procéder à sa liquidation par faillite ou n'a dû faire appel à cette responsabilité illimitée des sociétaires. Bien plus, le groupe des Caisses Raiffeisen est le seul parmi les groupes bancaires suisses qui ait résisté victorieusement à la tempête des époques de crise. N'en voilà-t-il pas assez pour faire ressortir son plus beau titre de noblesse ?

* * *

Nous croyons ainsi avoir rassuré les sociétaires qui veulent être éclairés sur les risques potentiels de leur engagement personnel. Ceux qui pourraient encore avoir des doutes sur l'étendue de ces risques, petits commerçants ou chefs d'entreprises artisanales plus

spécialement, doivent se convaincre de l'inexistence d'un danger réel. Nous avons plutôt la conviction que le refus du sociétariat en raison de cette responsabilité solidaire ne peut provenir que du rang des capitalistes ou individualistes, hommes d'affaires qui veulent se tenir à l'écart de tout mouvement mutualiste. Le principe de la responsabilité personnelle vient alors opportunément leur servir de prétexte.

Et d'ailleurs, serait-ce possible d'abandonner ce principe fondamental ? Et par quoi le remplacerait-on ?

En tant qu'institut bancaire soumis à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, la Caisse de crédit mutuel doit présenter un bilan assorti d'une proportion minimale de fonds propres. Ces derniers sont constitués par le capital social et le fonds de réserve. Dans l'évolution actuelle des bilans des banques affichant des accroissements annuels considérables, on comprend la nécessité pour elles d'annoncer de fréquentes augmentations du capital par l'appel à la participation du public. Une telle possibilité ne se conçoit pas dans une coopérative de crédit où le capital social est constitué par les parts sociales des membres. Le montant de la part sociale doit rester modeste pour permettre à tous les citoyens des classes ouvrières d'accéder au sociétariat. D'autre part, on ne pourrait constamment les obliger à verser de nouveaux acomptes sur ces parts sociales. Et pourtant, l'époque était arrivée où la grande partie des Caisses Raiffeisen ne pouvaient plus présenter un montant suffisant de fonds propres parce que l'évolution des bilans était plus rapide que celle de la consolidation des réserves. Il fallait trouver une solution au problème et c'était le souci majeur de la direction de l'Union suisse.

C'est alors que fut introduite dans les statuts l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de cinq fois le montant de la part sociale, subsidiairement de n'importe quel montant, s'il ressort du bilan annuel que le capital social n'a plus sa valeur intégrale. En compensation de cette nouvelle disposition, la commission fédérale des banques a concédé aux Caisses Raiffeisen le droit d'ajouter, à leurs fonds propres effectifs, une somme de cinq cent francs par sociétaire. Grâce à ce privilège, nombreuses sont alors les Caisses qui ont pu remédier à leur manque de fonds propres et répondre ainsi aux exigences légales.

Il est utile d'ouvrir ici une parenthèse pour préciser que l'engagement d'effectuer des versements supplémentaires n'aggrave pas l'engagement initial de la responsabilité solidaire illimitée. Ces deux engagements ne peuvent intervenir simultanément. Ce serait ou l'un ou l'autre. La responsabilité solidaire n'entrerait en ligne de compte qu'en cas de liquidation par faillite de la société. Ce serait son arrêt de mort. Tandis que l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires ne s'appliquerait que pour éteindre

d'éventuelles pertes constatées par le bilan. Remise ainsi sur le bon chemin, la coopérative pourrait continuer gaillardement son activité.

La question est claire : on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre. Si l'on supprimait toute responsabilité solidaire des sociétaires, il faudrait bien remplacer cette garantie par quelque chose de concret, c'est-à-dire par une autre garantie réelle équivalente. Il faut encore le préciser ; c'est grâce à cette solidarité des sociétaires que les Caisses Raiffeisen n'ont à fournir que 5 % de fonds propres, comme les banques cantonales appuyées généralement par la garantie de l'Etat. Renoncer à ce privilège, ce serait re-

noncer à l'esprit coopératif qui assure le prestige des Caisses Raiffeisen. Ces dernières tomberaient dans le secteur capitaliste, si on devait exiger des sociétaires le versement effectif du capital social que ne manqueraient pas d'imposer la commission fédérale des banques ; car, n'oublions pas que cette dernière aurait son mot à dire si les Raiffeisenistes décidaient de modifier ce principe de base. Il ne serait d'ailleurs pas possible d'exiger le versement d'une part sociale d'un montant considérable de la part de sociétaires recrutés parmi la classe moyenne, parmi la classe des économiquement faibles, tels les ouvriers, artisans, petits commerçants et agriculteurs qui constituent le gros de l'effectif.

En définitive, et après avoir objectivement analysé la structure de la Caisse Raiffeisen quant au sociétariat, force est de reconnaître le bien-fondé du principe de la responsabilité solidaire illimitée. Aucune autre structure ne pourrait avantageusement le remplacer sans ébranler le fondement de l'organisation coopérative. La responsabilité solidaire est l'expression tangible de la noble idée sociale de l'entraide. C'est une garantie réelle mais sacrée à laquelle on n'a jamais touché au sein du mouvement Raiffeisen suisse. Créant la confiance, ce prestige lui donne un rayonnement considérable. Ne touchons pas à la pierre d'angle !

Fx

Les banques et le programme conjoncturel du Conseil fédéral

(cb) Le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers a examiné le train de mesures proposé par le Conseil fédéral en vue de freiner la surexpansion économique. Il soutient tous les efforts destinés à lutter contre la dépréciation monétaire. On sait que sur la demande des autorités, les banques ont déjà apporté par le passé des contributions substantielles à cette lutte, par une limitation de l'expansion des crédits et la constitution d'avoirs minimaux. Ainsi que l'Association suisse des banquiers l'a déjà déclaré publiquement à plusieurs reprises, les mesures monétaires ne peuvent à elles seules combattre efficacement l'inflation. C'est pourquoi les banques regrettent qu'une fois de plus les nouvelles mesures portent de façon très unilatérale sur le secteur de la monnaie et du crédit. Si les moyens d'action prévus en matière monétaire sont appliqués avec une vigueur excessive, le danger est que des conséquences néfastes se fassent sentir dans l'ensemble de notre économie.

En se fondant sur les assurances réitérées des autorités selon lesquelles la limitation des crédits prendrait fin définitivement le 31 juillet 1972, les banques ont donné, principalement pour la construction de loge-

ments, des promesses de crédits qui avaient été précédemment ajournées. Si la nouvelle limitation des crédits devait — comme le message le prévoit — s'appliquer rétroactivement à toutes les limites de crédits accordées depuis le 31 juillet 1972, la réalisation d'un grand nombre de projets de construction de logements serait mise en question. Cela est également valable pour les projets d'infrastructure des cantons et des communes. Certaines banques craignent même que des crédits doivent être dénoncés, ce qui toucherait à part la construction de logements, l'artisanat, l'agriculture et l'hôtellerie.

La possibilité de percevoir des avoirs minimaux, non seulement sur l'accroissement, comme jusqu'ici, mais aussi sur le montant des engagements, est une mesure sévère. Elle aura pour conséquence principale une hausse des taux d'intérêts.

Le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers espère qu'au cours de leur débat sur les projets d'arrêtés, les Chambres fédérales tiendront compte de ces réflexions, dans l'intérêt de tous les milieux de notre économie qui dépendent du crédit bancaire.

croître considérablement leurs importations avant la fin de 1972, étant donné l'amélioration de leur balance commerciale intervenue au cours des trois premiers trimestres de l'année.

Dans ces pays en voie de développement de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, et selon un rapport de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), on doit constater que la production agricole ne suit pas l'accroissement démographique. Leurs objectifs de production alimentaire n'ont pas pu être réalisés en 1972 et on a constaté une baisse effective de cette production en Extrême-Orient. C'est d'ailleurs la seconde année que pareille situation se produit. L'échec paraît assez grave au directeur de la FAO qui espère en des années meilleures.

Pour l'Europe, l'inflation qui s'accélère constitue l'un des plus sérieux handicaps vis-à-vis des Etats-Unis, où la hausse des prix a été réduite de moitié après un an de contrôle des prix et des salaires. Le rapport de l'OCDE chiffre à 8 % le taux annuel moyen de l'inflation en Europe à l'heure actuelle. Ce taux avait été effleuré au milieu de 1971, puis avait diminué au début de 1972. Mais, depuis l'été dernier, on enregistre une forte accélération. L'Europe échouera-t-elle là où les Etats-Unis ont réussi ?

Dans l'ordre de cette idée, la France vient de donner un tour de vis sur le crédit. La Banque de France freine fortement la croissance de la masse monétaire dont le volume a augmenté de 19,7 % en un an. L'Italie également rend la priorité à la lutte contre l'inflation. Le Ministère des finances a annoncé que le taux de l'intérêt de base de la Banque d'Italie a été porté de 3,5 à 5,5 % (c'est le taux auquel elle prête des fonds aux banques commerciales pour des périodes déterminées). En Italie toujours, et vue par l'OCDE, l'économie présente des perspectives raisonnablement optimistes.

Economie suisse

Chez nous, la situation économique ne se modifie guère. Le potentiel de production indigène demeure fortement accaparé par suite surtout d'une demande intérieure élevée

Chronique économique et financière

Economie mondiale

L'essor conjoncturel gagne presque partout du terrain ; c'est le cas en particulier outre-mer, aux Etats-Unis, au Japon et en Europe occidentale. Mais, eu égard au problème du renchérissement, les Etats de la CEE ont décidé en principe de créer des conditions plus favorables à la lutte contre l'inflation en instaurant une meilleure coordination.

Aux deuxième et troisième trimestres de 1972, la production industrielle s'est améliorée à un taux de 6 % supérieur à celui de

la période correspondante de 1971 dans les pays de l'OCDE. Tous les pays ont participé à ce progrès, à l'exception de l'Italie. Cet accroissement a été accompagné d'un rapide développement des échanges commerciaux : 7 à 8 % d'augmentation par rapport à la même période de l'année précédente. Mais ce progrès se limiterait presque entièrement au commerce entre pays industrialisés. En effet, la reprise du commerce des pays à économie primaire s'effectue beaucoup plus lentement. Cependant, ces pays en voie de développement devaient être en mesure d'ac-

s'accroissant à un rythme relativement rapide, demande qui émane essentiellement des pouvoirs publics, de la construction de logements et de la consommation privée.

On constate cependant un certain recul des réserves de travail dans l'industrie des machines et des appareils. La régression enregistrée durant le premier semestre de 1972 s'est même accélérée au cours du troisième trimestre, déclare un communiqué de la Société suisse des constructeurs de machines. Avec une diminution de 3 %, la réserve de travail des 295 maisons consultées était encore de 7,5 mois, alors qu'elle était de 8,6 mois à fin 1971.

Dans le domaine de la construction, l'expansion se poursuit, donc aussi dans le secteur des investissements, comme l'indique le nombre des logements contrôlés dans les communes de plus de 2000 habitants. De janvier à juin 1972, il a été construit presque 10 % de plus de logements que pendant la même période de l'année précédente. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le chiffre de 23 951 logements construits au cours du premier semestre de 1972 dépasse de 14,3 % le niveau de l'année précédente et que les autorisations de construire accordées pour le second semestre avec les crédits de construction octroyés par les banques font présager une accélération de la production de logements.

Il ne faut donc pas s'étonner que le renchérissement progresse si rapidement. En

octobre dernier, l'indice des prix à la consommation était supérieur de 7,3 % au niveau de l'année précédente. Il a encore augmenté de 0,8 % en novembre. La hausse des prix de gros a évolué parallèlement au renchérissement des importations. Après être demeurée inférieure à 3 % pendant le premier semestre de 1972, elle a passé à 5,3 % en octobre pour progresser encore de 0,4 % en novembre. On peut admettre, nous dit le communiqué de la commission de recherches économiques, que la hausse des prix et des salaires nominaux tend de nouveau à s'accélérer.

On comprend dès lors qu'en parlant de budget 1973 de la Confédération, le chef du Département des finances et des douanes, M. Celio, ait souligné les importantes réductions de dépenses destinées à combattre le renchérissement. Le problème qui se pose est d'éviter que l'utilisation croissante des ressources publiques ne se traduise en grande partie par un constant renchérissement. Il convient d'accorder à cet effet, ajoute M. Celio, la priorité à la stabilité des prix avant d'autres objectifs, aussi justifiés soient-ils.

On comprend également la série de décisions prises au début de décembre par le Conseil fédéral pour accentuer la lutte contre l'inflation sous forme de cinq arrêtés urgents présentés au Parlement : un arrêté relatif au crédit (limitation du crédit, exigence accrue d'avoirs minimaux, contrôle des émissions),

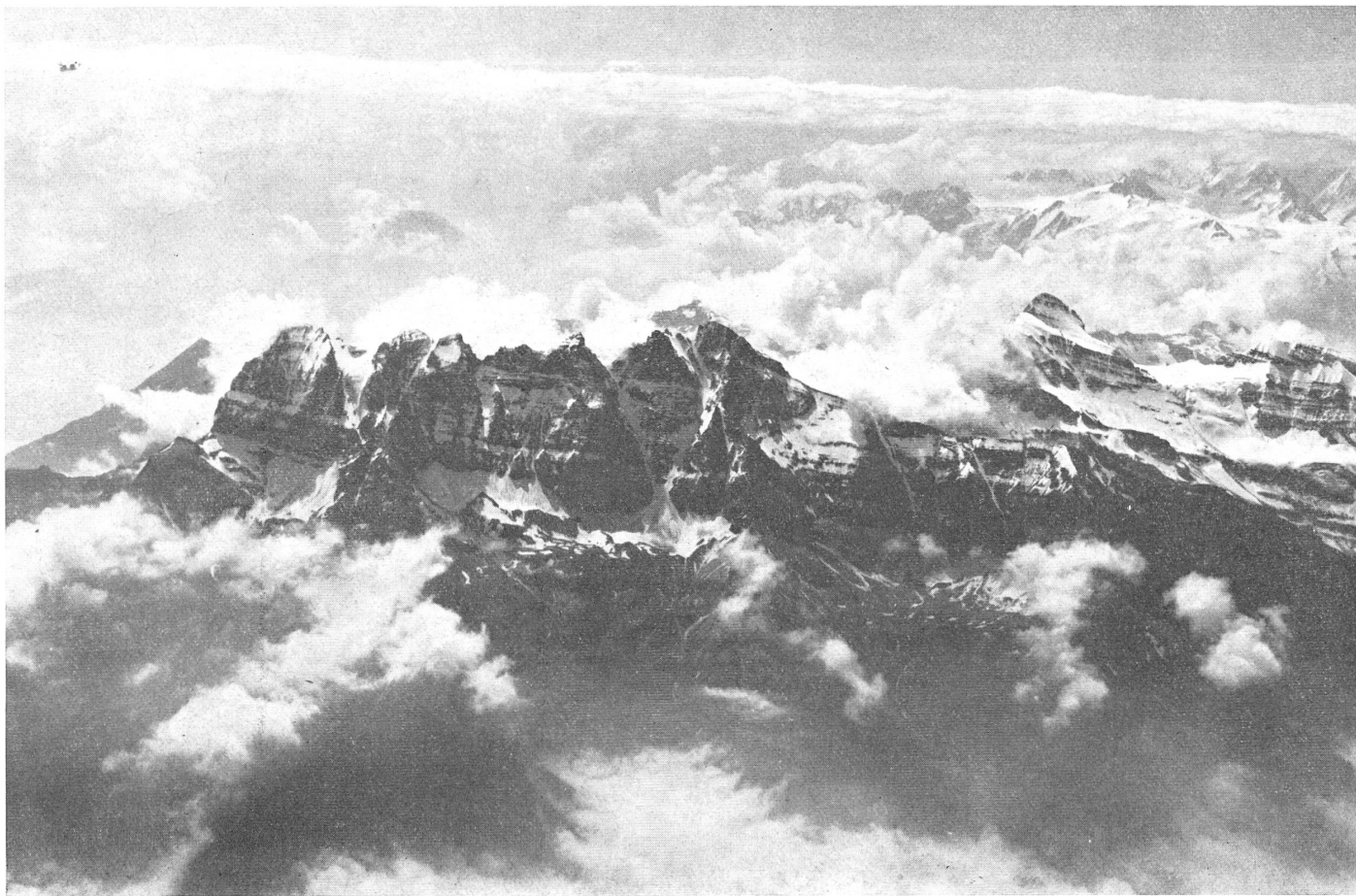
une limitation des amortissements fiscaux, un train de mesures visant encore un peu plus la stabilisation du marché de la construction, un autre destiné à la surveillance des prix, la prorogation enfin de l'arrêté sur le dépôt à l'exportation.

Toujours selon les dires de notre grand argentier, M. Celio, il doit aussi être possible de contrôler la croissance, cela grâce aux moyens modernes dont nous disposons pour influencer l'économie. Mais un autre facteur favorable à cette évolution est la prise de conscience de la population au sujet de la nécessité de régler cette croissance. Enfin, dit encore M. Celio, la mise au point d'un système monétaire solide sur le plan mondial et la stabilité du marché du travail sur le plan suisse contribueront aussi à un meilleur équilibre de l'expansion économique.

Marché de l'argent et des capitaux

Les taux d'intérêt vont vraisemblablement continuer à augmenter en Europe, estime une grande banque d'affaires londonienne. En dépit du renchérissement du taux d'escompte et de celui des avances sur nantissement en Allemagne fédérale et des taux d'escompte en France et aux Pays-Bas intervenu dernièrement, « les perspectives générales semblent indiquer un nouveau relèvement des taux d'intérêts européens ».

Sur les marchés suisses de l'argent et des capitaux, la tendance constatée après la pause d'été en ce qui concerne la diminution des



Les Dents du Midi émergeant d'une nappe de brouillard.

(Photo Swissair)

disponibilités s'est encore accentuée en octobre et novembre de l'an dernier. La pénurie relative de liquidité marquant le marché monétaire s'est répercutée sur la situation du marché des capitaux. L'offre de capitaux observée ces derniers mois semble avoir diminué quelque peu. En conséquence, les taux d'intérêt ont connu une tendance générale à la hausse.

Les liquidités du marché monétaire suisse, mesurées par les avoirs en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie, ont diminué de 0,6 milliard de la mi-octobre à la mi-novembre de l'an dernier pour s'inscrire à 5,5 milliards de francs. De plus, les comptes de virements des banques ont diminué du fait de l'augmentation des avoirs minimaux prélevés sur les engagements envers l'étranger (89 millions) ainsi que de l'accroissement de la circulation des billets (112 millions).

Ainsi qu'il en a déjà été fait mention, depuis octobre-novembre le climat du marché des capitaux s'est modifié. L'intérêt anormalement élevé manifesté pour les souscriptions des émissions d'obligations a faibli, si bien que les débiteurs ont dû améliorer les conditions des emprunts en faveur des investisseurs. En bourse, une pression sensible sur les cours et, partant, une hausse des rendements ont été observées. Le rendement des emprunts de la Confédération est passé de 4,91 % à mi-septembre à 5,06 % à mi-octobre et à 5,21 % à mi-novembre. Le rendement des autres emprunts suisses et étrangers a également évolué d'une manière semblable. A titre d'exemple, signalons que la Centrale de lettres de gage des banques cantonales a dû offrir 5 1/4 % en décembre pour son emprunt (titres pourtant de toute première qualité) et le canton de Bâle-Ville 5 1/2 %. Il faut souligner qu'auparavant, quelques emprunts n'avaient pas été entièrement couverts, la souscription se déroulant de manière assez languissante.

Afin de stimuler le placement des bons de caisse, de nombreuses banques ont relevé de 1/4 % la rémunération des titres. Dès le 20 novembre, la plupart des grandes banques et des banques cantonales ont offert 4 3/4 % pour une durée de 3-4 ans, 5 % pour 5-6 ans et 5 1/4 % pour 7-8 ans. Les taux accordés par les banques régionales, les caisses d'épargne et les autres banques sont généralement supérieurs de 1/4 % à ceux indiqués ci-avant, c'est-à-dire qu'elles offrent 5 1/4 % à 5 ans de terme. En revanche, les taux d'in-

térêt servis sur les dépôts d'épargne et ceux imposés aux hypothèques sont restés inchangés.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Nos dirigeants doivent porter toute leur attention sur l'évolution que nous venons de signaler. Les conclusions qu'ils doivent en tirer seront éclairées par la circulaire « Taux d'intérêt pour 1973 » qu'ils ont actuellement en mains, émanant, comme chaque année à pareille époque, de la direction de notre Union centrale. Les intéressés y trouveront les commentaires utiles sur la situation actuelle et les conditions d'intérêt qu'il convient de fixer au début de ce nouvel exercice. De ce fait, nous nous abstenons, pour cette fois, de nous étendre davantage sur ce secteur.

Ces directives facilitent grandement les décisions à prendre au moment où les responsables doivent se réunir pour examiner et contrôler les comptes annuels que le gérant vient de boucler. Sur la base des résultats enregistrés, spécialement du bénéfice réalisé, ils doivent sans retard établir le budget pour l'exercice qui s'ouvre et adapter rationnellement l'échelle des taux, non seulement à la situation monétaire du moment, mais encore aux exigences du bilan. Mensuellement, « Le Messenger » les a tenus au courant de l'évolution du marché, de sorte que la circulaire du bureau central et la présente chronique ne les trouvent pas pris au dépourvu, mais ne font que parfaire leur information.

Aux termes des statuts, l'échelle des taux doit être fixée en séance commune des conseils de direction et de surveillance, et verbalisée avec précision. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants assidus que les débiteurs ponctuels, cela dans la marge des possibilités effectives résultant de la structure et de l'importance du bilan. C'est affaire de solidarité et de justice. Mais en tout état de cause, on maintiendra une marge de gain suffisante pour couvrir les frais généraux en constante progression (salaire, impôts et divers) et pour assurer un bénéfice normal en vue du renforcement rationnel et indispensable des réserves conformément aux prescriptions de la loi et à l'application d'une saine politique financière. Mais de toute manière, on s'en référera aux directives et conseils de la direction de l'Union centrale. Nous nous y arrêterons plus longuement dans notre prochaine chronique. Fx

Séance du conseil d'administration du 29 novembre 1972

Extrait des délibérations

Présidence : M. Paul Schib, Möhlin/AG

- 1) Des avances sont accordées à des Caisses affiliées ainsi que des prêts et crédits à des corporations de droit public et à des particuliers.
- 2) Le directeur A. Edelmann rapporte sur l'évolution du programme de révision et le directeur J. Roos sur la marche des affaires de la Caisse centrale.
- 3) Le conseil d'administration approuve l'accord qui doit être conclu entre le Service de la coopération technique du Département politique fédéral et l'Union suisse à propos de l'aide au développement au Rwanda.
- 4) Le règlement des livrets de placement, introduits par la Caisse centrale, est adopté.
- 5) Le conseil d'administration prend la décision d'augmenter le capital social de la Caisse centrale de 8 millions, ce qui le portera à 49 millions de francs. La direction de la Caisse centrale est chargée de procéder à la répartition entre les Caisses affiliées.
- 6) Le conseil d'administration procède aux nominations suivantes :
MM. Hugo Zoller (Caisse centrale) et Paul Gemperle (Office de révision) sont promus fondés de pouvoirs.
Le mandat commercial est confié à M. Mario Campana (Office de révision).

Les membres des comités, les caissières et les caissiers, qui veulent rester bien à la page, étudieront attentivement la

« CHRONIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ».

Ils liront, reliront même, le chapitre final intitulé

« DANS NOS CAISSES RAIFFEISEN »

où sont formulées les propositions concernant les taux à appliquer.

Direction de l'Office de révision

**Lisez
et faites lire
«votre journal»
Le Messenger
Raiffeisen**

Une anomalie:

Les crédits en compte courant sans mouvement

Les problèmes que posent aux responsables de nos Caisses les crédits en compte courant sans mouvement ont fait, au cours des derniers mois, l'objet de plusieurs demandes de renseignements.

Nous jugeons opportun d'en parler dans le « Messenger ». En effet, avant la prochaine assemblée générale encore, les membres des conseils de surveillance devront passer en revue tous les prêts et crédits, examiner si les comptes sont normalement exploités (couverture des intérêts et des amortissements) et vérifier l'état des garanties. Sans cet examen minutieux, le président de l'organe de contrôle ne pourrait guère rédiger en parfaite connaissance de cause le rapport qu'il est tenu de présenter aux sociétaires et qui doit contenir des propositions fermes en vue de l'adoption des comptes.

Le compte courant est un admirable instrument de crédit s'il est utilisé à bon escient par son titulaire et si les organes de la Caisse veillent à ce qu'il conserve toujours son vrai caractère. En revanche, en tant qu'arme à deux tranchants, il peut devenir un oreiller de paresse, voire un facteur d'endettement perpétuel, pour le débiteur nonchalant ou négligent notamment. Aux coopérateurs de cette dernière catégorie, ce n'est pas un compte de crédit qui convient, mais un prêt fixe à terme, avec amortissements déterminés d'avance et échéances régulières.

Nous proclamons dans nos statuts que la Caisse Raiffeisen « a pour but de promouvoir, par l'entraide, le bien-être économique et social de ses sociétaires et de leurs familles ». Il ne saurait y avoir d'amélioration de la situation matérielle de nos adhérents et de promotion sociale sans amortissement systématique des dettes. Et dans ce domaine, comme dans d'autres, l'entraide exige que le premier effort soit fourni par l'intéressé lui-même.

Cette conception, en honneur dans nos publications, il y a 20 ou 30 ans, paraît être aujourd'hui tombée dans l'oubli. C'est regrettable. En dépit de la prétendue sagesse dispensée par les slogans publicitaires modernes, tels que « Acheter aujourd'hui, payer

demain », ou « Le degré de confiance dont jouit une personne se mesure au volume des avances qu'on lui consent », pour n'en reprendre que deux, il ne peut y avoir à la longue, aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités, de situation financière saine et d'aisance sans un allègement successif des charges contractées sous forme d'emprunts ou de crédits.

En principe, le crédit en compte courant sera réservé à deux catégories principales de débiteurs :

— au commerçant, à l'artisan, qui doit en tout temps pouvoir assurer la bonne marche de son entreprise, payer ses fournisseurs et ses collaborateurs, alors même que les recettes du jour ou de la semaine sont inférieures aux engagements du moment ;

— au débiteur qui ne dispose pas de revenus fixes réguliers, mensuels par exemple, et pour qui le choix d'une échéance fixe est rendu impossible de par la nature même de son exploitation. Nous songeons tout spécialement au paysan qui doit attendre la paie du lait, ou toucher le prix de ses récoltes ou de ses ventes de bétail pour s'acquitter de ses engagements les plus importants. Dans cette catégorie seront rangées aussi les personnes exerçant une profession libérale.

En revanche l'ouvrier ou l'employé contractera un prêt hypothécaire ferme pour le financement d'un chez soi, l'acquisition de meubles, de machines ou d'objets ménagers. A chaque paie, il mettra de côté la quote-part qui lui permettra d'assurer le service de la dette aux échéances convenues.

C'est sous cet angle que sera examinée en premier lieu la situation du débiteur ou plutôt celle de son compte « gelé ». Le commerçant qui durant 3 ou 4 ans se contentera de laisser les intérêts faire boule de neige sur un compte courant, constamment à bord de broche, aura quelque peine à nous convaincre de la bonne marche de son entreprise. De même que le vigneron qui touche en fin d'année plusieurs milliers de francs, rémunération du travail de toute l'année dans sa branche d'activité principale, et laisse néanmoins son compte en perpétuel état de stag-

nation, méritera d'être suivi de plus près, son engagement ayant par là perdu son caractère de crédit d'exploitation. Même pour un crédit en compte courant, la couverture des intérêts au moins devrait être rangée dans le chapitre des charges annuelles dont l'on doit s'acquitter en premier lieu et très régulièrement.

Exception faite du crédit saisonnier qui, comme son nom l'indique, devrait traverser des périodes durant lesquelles il est momentanément transformé en compte créancier, le crédit d'exploitation devrait faire l'objet d'un amortissement régulier, aussi modeste soit-il, si son titulaire veut, au cours des ans et au gré de la bonne marche de son exploitation, parvenir à assurer l'autofinancement de son entreprise, qui reste la forme la moins coûteuse de couverture financière et le libère des contraintes inévitables du recours au crédit : paiement d'intérêts relativement élevés, remboursement à dates fixes déterminées d'avance etc.

Nous savons que cette remarque fera sourire certains gérants qui sont d'avis qu'un crédit est fait pour être débiteur, non seulement durant 3 ou 5 ans mais à perpétuité. Conception que nous ne partageons pas entièrement.

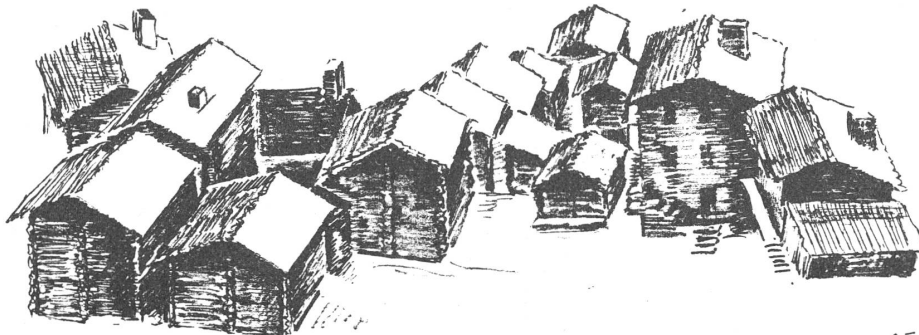
La nature de la garantie joue naturellement un rôle non négligeable lors de l'examen d'un crédit sans mouvement.

Les crédits garantis uniquement par cautionnement constituent en fait un endettement, puisque la fourniture de ladite garantie est assumée par un tiers. Ils peuvent ainsi être englobés dans le point de notre doctrine coopérative exposé au début de cet article, et dont l'application consiste à inciter tout débiteur à songer à un amortissement graduel de ses dettes. Une réduction systématique de la limite de crédit est souhaitable à double titre :

— d'abord, pour réaliser cet excellent principe du désendettement

— ensuite, dans l'intérêt des cautions également. Il serait, en effet, souhaitable que les personnes qui se sont mises à disposition d'un parent ou d'un ami puissent, peu à peu, être libérées de leur engagement.

Le jugement porté sur le crédit appuyé par des garanties réelles sera plus nuancé. Un débiteur qui dépose en nantissement des livrets d'épargne et obligations, cédules hypothécaires, lombarde en fait ses propres titres. Engageant ses fonds personnels dans l'opération, on lui concédera le droit d'exploiter son compte à sa guise, en se contentant au besoin de la couverture régulière des intérêts. Le solde dû correspond-il toujours au 100 % de la limite de crédit, le report au chapitre des prêts fermes serait indiqué, ne serait-ce que pour mettre le client au bénéfice de conditions d'intérêts plus avantageuses, là où la sûreté est constituée par une hypothèque, et dans le but de renforcer le montant entrant en ligne de compte, pour la Caisse qui désire être reconnue comme établissement de Crédit foncier.



Harmonie d'un village valaisan : tous les toits ont la même inclinaison. Tous les chalets sont orientés dans la même direction. (Villa - Val d'Hérens)

Lorsque nous avons une hypothèque en garantie, il convient d'examiner tout d'abord s'il s'agit d'un titre de premier rang. Dans ce cas, le crédit sera traité, du point de vue de l'amortissement, de la même façon qu'un prêt hypothécaire ferme de premier rang. Il est de bonne tradition, en Suisse alémanique notamment, de ne pas faire amortir les hypothèques de premier rang. Il convient cependant de relever au passage que les mêmes établissements s'empressent, lors de chaque resserrement sur le marché de l'argent, de chanter les louanges d'un assouplissement modéré, mais régulier, des prêts de premier rang également, ne serait-ce que pour créer une réserve qui pourra être mise à contribution, lors du financement ultérieur de rénovations ou d'améliorations des bâtiments, par

exemple, théorie que l'on abandonne avec une tranquillisante désinvolture dès qu'un léger revirement de la situation intervient.

La créance de la Caisse est-elle garantie par une hypothèque de rang postérieur appuyée par un cautionnement, on appliquera à ce crédit la formule préconisée pour les engagements sur simple cautionnement.

Indépendamment de la garantie du compte, un crédit en compte courant, de par sa nature et sa définition, devrait sinon « couvrir » du moins être exploité régulièrement. Nous nous proposons de revenir dans un prochain article sur les limites de crédit accordées (crédits ouverts) qui ne sont mis que faiblement ou même pas du tout à contribution.

-pp-

impôts ou autres dépenses nécessaires à la bonne marche de l'entreprise. Mais où commencent les amortissements ? La limite est quelque peu difficile à discerner. Il est clair qu'une partie des revenus doit servir à assumer, même au-delà des amortissements, le renouvellement des installations indispensables à la production. Les autorités fiscales, qui calculent l'imposition sur la base du bénéfice, tolèrent, en se référant à des normes précises, la déduction de tels amortissements. Si les amortissements opérés dans les comptes sont supérieurs à ceux admis par le fisc, la part dépassant les investissements nécessaires à l'entreprise appartient en fait au bénéfice.

A quoi ce bénéfice est-il aujourd'hui utilisé ? Une part, en Suisse généralement assez modeste, constitue le dividende distribué aux actionnaires en contrepartie du capital mis à la disposition de l'entreprise, afin que l'actionnaire demeure disposé à répondre à toute demande d'augmentation de capital de la société. Dans la grande majorité des cas, ce dividende perçu par les actionnaires est réinvesti en actions et en obligations et reste donc à la disposition de l'appareil de production. La plus grande partie du bénéfice va toutefois à la construction de nouvelles installations, donc à l'expansion génératrice de nouveaux postes de travail et de meilleures possibilités de gain pour de larges couches de la population.

En fait qu'est-ce que le profit ?

(cb) Le profit est une des notions économiques qui donnent lieu aux plus grands malentendus. Le concept de profit n'est pas seulement exploité par les milieux hostiles au capitalisme mais également par certains qui s'en font une idée assez conforme au monde romantique d'un Dickens.

Le profit passait alors à tort ou à raison pour une somme de richesses, arrachée aux facteurs de production et demeurant à la dis-

position du capitaliste tout puissant, qui s'en servait pour assouvir ses besoins de luxe et de plaisirs de tous genres. Le profit, tel qu'il apparaît aujourd'hui dans les bilans et les calculs de rendement, ne correspond plus guère à cette image du 19^e siècle.

Le profit est la part des revenus globaux provenant des ventes ou des services qui ne sert pas à payer les salaires, matières premières, frais de production, amortissements,



Hiver sans neige. La côte du Léman vue depuis Caux sur Montreux.

Il est donc incompréhensible que de nos jours, le profit qui devrait être en fait défini comme « le coût du capital propre et de l'autofinancement permettant l'expansion » soit encore présenté dans certains milieux comme quelque chose d'immoral, comme un bien enlevé à autrui. Et pourtant le bénéfice est le moteur de la croissance économique, donc du bien-être de tous. Puisqu'on a de plus en plus tendance à montrer les bénéfices de l'entreprise, on devrait également répandre cette vérité dans le public.

Crédits d'investissements garantis jusqu'en 1987

Le Conseil fédéral a fixé au 15 novembre 1972 l'entrée en vigueur des modifications apportées le 8 octobre 1971 à la loi sur les crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes. De cette nouvelle loi, qui assure le maintien des crédits d'investissements jusqu'en 1987, tout en élargissant la portée, les dispositions prévoyant l'octroi de crédits de construction destinés à financer de grands travaux d'amélioration et d'aménagement en plaine, ainsi que de crédits aux paysans qui veulent se créer une existence en dehors de l'agriculture, ne sont toutefois pas applicables à la même date, en raison de la situation financière difficile dans laquelle se trouve la Confédération; ces dispositions seront mises en vigueur lorsque cette situation se sera améliorée.

DFEP.
(La Terre romande)

Pensées à méditer

(Glanées dans l'un des « Francs propos » de Lefranc, dans le journal « Le Pays » de Porrentruy.)

Le pessimisme, qui voit tout en noir, est une vieille philosophie païenne.

L'optimisme est une vertu chrétienne, qui porte un autre nom, un très beau nom : l'Espérance.

L'optimiste espère. Il entreprend et agit et persévère.

Il sait qu'en ce bas monde bien des choses ne jouent pas. Il sait aussi qu'en tout homme et tout événement on peut découvrir un bon côté et que souvent des défauts nous choquent qui ne sont que le revers d'une médaille que nous ne retournons pas.

Révision des statuts des Caisses Raiffeisen suisses

La réjouissante et réconfortante prise de position de l'assemblée des délégués de la Fédération saint-galloise

Les 83 Caisses du canton de Saint-Gall géraient à elles seules près du cinquième des capitaux confiés aux 1148 coopératives affiliées au 31 décembre 1971. En effet, à cette date, la somme globale de leurs bilans, en progression de 10,93 %, approchait du milliard (959,3 millions de francs), avec un chiffre d'affaires de 3,7 milliards (15,7 milliards de francs pour toutes les Caisses du pays). La Caisse de Niederhelfenschwil était la plus importante de toute la Suisse (41,9 millions de francs de bilan), suivie de 13 institutions affichant un bilan supérieur à 20 millions. C'est dire que les établissements importants sont bien représentés au sein de ce groupement cantonal.

Nombre d'entre eux doivent résoudre de délicats problèmes d'adaptation aux besoins de l'heure. Véritables banques locales, ils tiennent cependant à conserver leur caractère de coopératives Raiffeisen d'épargne et de crédit. Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que la révision des statuts ait fait l'objet de sérieux examens au sein des comités locaux d'abord, puis d'une abondante discussion à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Fédération du 4 novembre dernier.

Nous ne reviendrons pas sur tous les objets qui figurèrent à l'ordre du jour de cette manifestation à laquelle participèrent près de 300 délégués et invités. La présentation du projet de statuts, par le directeur de l'Union suisse, M. A. Edelmann, Dr en droit, en fut le point culminant.

Au nom d'un comité progressiste qui se manifesta la première fois lors du dernier Congrès de Lausanne, M. Walter Baumgartner, député, gérant de la Caisse de Bernéck, exposa le point de vue de l'opposition qui, notamment, déclarait ne plus être en mesure d'accepter le maintien du principe de la responsabilité solidaire illimitée des sociétaires.

Les partisans du projet de statuts eurent la bonne aubaine de pouvoir compter sur l'appui aussi efficace qu'inattendu du représentant d'une des plus importantes Caisses saint-galloises. Nous nous faisons un plaisir de reproduire la traduction de l'intervention de M. Alois Holzherr, gérant à Waldkirch :

« Jusqu'ici, nos Fédérations étaient toutes gouvernementales. Toutefois, depuis quelque temps, une certaine opposition, qui trouve ses plus fervents adeptes dans le canton de Saint-Gall, l'une des marches orientales qui furent la patrie d'élection de notre mouvement naissant, tend à se manifester. L'opposition est salutaire. Je dirai même que trop d'opposition est préférable à trop peu. L'opposition oblige le gouvernement à davantage de ré-

flexion et de préparation dans la présentation d'un projet. Dans cet ordre d'idées, nous devons reconnaître l'utilité de l'opposition.

L'influence positive de cette opposition s'est du reste exercée à l'occasion de la révision de nos statuts que, personnellement, j'appréhendais un peu. Je puis dire aujourd'hui qu'elle est une réussite complète. Les auteurs du projet ont droit à nos compliments et à notre reconnaissance.

Je suis un des représentants de Waldkirch, donc d'une grande Caisse. Si tout va bien, notre bilan atteindra en fin d'année la somme de 42 millions, avec un chiffre d'affaires de 200 millions de francs. La révision des statuts nous a incités, en décembre 1970, à adresser à l'Union suisse une requête de 7 pages. Tous nos vœux n'ont pas pu être exaucés. Dans l'intérêt supérieur de l'unité du mouvement, certains renoncements sont inévitables, nous le comprenons fort bien. Les succès enregistrés, notamment au cours des dernières années, nous les devons finalement à cette unité.

L'opposition combat le principe de la responsabilité solidaire illimitée. Sur ce point, je ne parviens pas à la comprendre. Waldkirch, de même que d'autres Caisses, telles que Niederhelfenschwil, Mels, Wil etc. sont devenues de grandes et fortes institutions en dépit, ou peut-être même grâce à cette solidarité.

En plus des vues idéalistes invoquées par de précédents orateurs, la responsabilité solidaire nous oblige, nous gérants, à faire preuve de pondération, de sagesse, dans la gérance de nos institutions. Celui qui a les yeux bien ouverts et observe attentivement ce qui se passe actuellement dans le monde des affaires, doit reconnaître que ce sens de la mesure n'a jamais été aussi souhaitable et nécessaire qu'aujourd'hui. Avec le concours de notre Coopérative de cautionnement, qui est pour nous une institution extrêmement précieuse, nous pouvons, malgré tout, traiter pratiquement toutes les affaires de crédit de nos villages et de nos communes.

La responsabilité solidaire illimitée présente d'indéniables avantages dans le calcul de nos fonds propres, qui doivent correspondre à environ 5 % du montant des engagements de nos Caisses. Sans cette responsabilité solidaire et illimitée la constitution de notre capital de garantie nous causerait de très grosses difficultés, qui pourraient nous tenter de chercher refuge dans des solutions identiques à celles adoptées par les sociétés anonymes. En nous apparentant à la S.A., nous risquerions de compromettre définitivement l'autonomie et l'indépendance des grosses Caisses surtout.

Nous devons déclinier toutes les solutions provisoires auxquelles songe l'opposition. Nous vivons dans un petit pays, très près les uns des autres. Nous ne pouvons pas com-

Vos cultures
méritent le meilleur
Offrez-leur **KAMPKA**
engrais puissants
Vente par les dépôts agricoles

parer notre situation à celle que l'on rencontre chez nos voisins d'Autriche et d'Allemagne notamment. Permettez-moi sans aucune imputation malveillante, d'illustrer ma pensée par un exemple : une Caisse de l'Oberland (saint-gallois - trad.), puisque nous sommes aujourd'hui réunis dans cette région, Mels, pour en citer une, prend la décision d'abandonner le principe de la responsabilité solidaire illimitée. Celle toute proche de Flums, en revanche, le maintient. L'épargnant — même celui de Mels — sera tenté d'accorder la préférence et de confier ses économies à la Caisse de Flums, qui lui offre une meilleure garantie pour ses dépôts. Dans ce domaine également, nous devons à tout prix conserver l'unité du mouvement.

Les comités de la Caisse de Waldkirch ont étudié très attentivement le projet qui nous est soumis. Comparativement aux statuts actuels, il apporte de sensibles améliorations. Nous pouvons ainsi vous recommander de l'adopter avec enthousiasme. »

Au terme d'une discussion nourrie et fort animée, l'assemblée ratifia les propositions suivantes :

- a) Le principe de la responsabilité solidaire illimitée est maintenu. Douze votants seulement se prononcèrent contre ce principe.
- b) Le projet de statuts de la Commission de révision et des organes supérieurs de l'Union suisse, établi en collaboration avec les Caisses affiliées et leurs Fédérations, est ratifié à l'unanimité des délégués qui prirent part au vote, donc sans avis contraire.

Il est réjouissant de constater, d'une part, que les différentes opinions et conceptions purent être défendues en toute liberté et sérénité. D'autre part, réconfortant est le fait que cette Fédération, qui compte un nombre important de grandes Caisses, se soit prononcée aussi nettement en faveur du plus précieux de nos principes fondamentaux.

Le déroulement de cette assemblée permet tous les espoirs.

Au cours des prochains mois, nous reviendrons encore sur l'un ou l'autre principe Raiffeisen. Dans ce numéro, notre très estimé collaborateur, M. Géo Froidevaux, ouvre les feux par un article intitulé « La responsabilité illimitée des sociétaires ». - pp -

de 1971, à savoir la réévaluation du franc suisse, l'afflux de dollars, le marasme dans l'horlogerie et la surabondance de capitaux »,

- j'ai des profondes pensées philosophiques inspirées par « 1971, année de la femme, au cours de laquelle lui fut accordé le droit de vote sur le plan national ». Tous ces Messieurs — ici il y a unanimité parfaite ! — ont cependant omis d'exiger que l'on fasse maintenant sans plus tarder le second pas. Je songe notamment à la tutelle qui nous est toujours imposée dans le domaine de la disposition de notre petit pécule ou aux inégalités, pour ne pas dire aux injustices, du droit matrimonial,
- goûté les remerciements adressés par les présidents aux sociétaires, à leurs collègues du comité, aux gars du conseil de surveillance, au gérant et à sa souriante épouse et, par-ci par-là, à M. le Syndic ou à M. le Ministre. A mon avis, il est naturel de dire merci dans les rapports présentés sur place sans qu'il soit pour autant nécessaire d'en faire toute une tartine dans le « Messenger ».

Je passe sur les tirades habituelles, toutes les mêmes, à l'occasion des démissions. On devrait, pour la presse de l'Union, soit faire preuve d'un peu plus de fantaisie ou alors — toujours à l'intention des 11 450 lecteurs qui ne sont pas de Riantmont — se borner tout simplement à relever que le Jean de la Combe a été remplacé par le petit Luc du Bas-Vallon.

Mon intention n'est pas de faire de la critique pour la critique. Fidèle lectrice du « Messenger », je ne me contente pas de parcourir d'un œil distrait le compte rendu de notre Caisse, que je connais par cœur pour l'avoir recopié au moins trois fois, mon Charly étant un laborieux du stylo à bille. Je tiens encore à savoir ce qui se passe dans les Caisses des environs et même dans celles de notre Fédération. Je dois avouer que l'uniformité de ces articles n'est pas faite pour attiser ma curiosité et je plains sincèrement le rédacteur qui doit se les « envoyer » trois fois, comme dirait mon aîné (manuscrit, premières et secondes épreuves). Sans préconiser l'imposition d'un maximum de lignes ou de place par communiqué, je trouve que ceux de plus d'une colonne devraient être réservés à la presse locale, quitte alors à faire un résumé plus croustillant pour le « Messenger ».

A mon sens, le but de ces publications n'est pas uniquement de rappeler aux quarante-huit coopérateurs de Riantmont les péripéties d'une assemblée à laquelle la plupart d'entre eux ont assisté, mais aussi de faire connaître l'institution au-delà de ses petites frontières communales ou paroissiales, de créer, entre Caisses d'une même région ou d'un même groupement, des contacts réguliers, promouvant une saine émulation.

La (mini-) rubrique de Madame

Tribune du lecteur

Aux correspondants inconnus, mais amis, de nos Caisses locales

Me référant à l'article paru dans le numéro de juin dernier au sujet d'une nouvelle rubrique éventuelle intitulée « La Tribune du lecteur », je prends la liberté d'ouvrir le bal, puisque je suis maintenant Suissesse à part (presque) entière.

Mes proches, intimes et amis me nomment Jacqueline. Je suis dans la fleur de l'âge, (une fleur ornementale, affirme un charmeur de mon village !), heureuse épouse du secrétaire de la « Raiffeisen » locale — Charly pour les dames (de la Caisse) — maman de deux moutards à la réplique rapide et percutante. J'ajoute que mon mari est l'auteur du communiqué de presse de notre coopérative que le « Messenger » a l'amabilité de publier chaque année. Et puisque l'on nous demande de donner notre opinion sur tout ce qui retient notre attention de lecteur ou de lectrice du « Messenger », je me suis dit : « Vas-y Jacqueline — nos Suisses aux bras noueux se contenteront sûrement de compter les points ». Je tiens à préciser que l'opinion que je vais vous confier est également celle de plusieurs membres de notre Caisse.

J'en veux un peu à certains auteurs de comptes rendus d'assemblées générales. Si j'admets que la plupart de ces écrits ont été élagués avant leur parution, je conçois que

la tâche du rédacteur ne soit pas toujours aisée. Dans la règle, ces relations sont tout simplement encore trop longues, quelques-unes même un peu touffues. On nous fit grâce cette fois-ci de l'indication de l'heure d'ouverture des réunions (et de la poétique adjonction relative au quart d'heure romand de dix-neuf minutes), on abandonna les fastidieuses énumérations de scrutateurs que 11 450 lecteurs ne connaissent pas et l'on passa comme chat sur braise sur l'adoption du procès-verbal, toujours excellent je n'en doute pas, que le secrétaire lut avec les tremolos de circonstance dans la voix. C'est déjà quelque chose de pris sur l'ennemi. En revanche, en ce qui concerne les résumés des rapports statutaires présentés, l'équité m'oblige à déplorer les redites que l'on retrouve souvent plusieurs fois de suite et, mot pour mot, dans le même numéro. La tenue de mon ménage, mes petites et grandes lessives, le jardin, les « à-fond », le café-jass du jeudi avec mes amies, (le pendant des « trois de blanc » de mon auguste Charly), ne m'ont pas laissé le loisir de dresser une petite statistique qui serait révélatrice. Mais je me souviens avoir souvent :

— lu que le président a « commenté les principaux événements et faits saillants

Je suis bien consciente du fait que ces lignes vont m'attirer les foudres de quelques narrateurs et les gros yeux de mon Charly qui, hélas, en dépit de tous les signes d'amitié que je lui témoigne lorsqu'il cogite sur son papier, ne parvient pas toujours à libérer sa prose de scories qui nuisent à la limpidité du récit.

C'est dans l'intérêt de tous mes amis correspondants que j'ai tapé ces lignes. On écrit pour être lu. Les comptes rendus de nos assemblées gagneraient à être plus concis, plus individuels, exempts de formules que je crois avoir déjà savourées en furetant dans certain pli adressé par qui l'on sait en début d'année aux responsables de l'organisation de nos réunions annuelles. Car, j'ai oublié de mentionner que je suis encore sous-caissière...

Donc, sans rancune et au plaisir de pouvoir l'an prochain me pâmer d'aise à la lecture de communiqués originaux et vivants, je reste, chers correspondants et amis fidèles, quoique inconnus, votre dévouée et « raiffeiseniste ».

Jacqueline

Communication de l'Office de révision de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons à Mesdames les caissières et à Messieurs les caissiers que les comptes annuels de 1972 doivent être terminés pour le 20 février 1973. Si les travaux préparatoires ont été normalement effectués, ce délai doit pouvoir être respecté. Ces comptes doivent être aussitôt soumis d'abord au comité de direction et au conseil de surveillance. Les organes responsables de la Caisse prendront connaissance des résultats en séance commune. Ils fixeront par la même occasion les taux d'intérêt pour la nouvelle année. Ensuite, le comité de direction examinera avec soin plus spécialement les chiffres reportés au bilan et les postes du compte de profits et pertes. Il les comparera également avec les éléments respectifs de l'année précédente. Les travaux de contrôle statutaire incombant au conseil de surveillance consistent surtout à vérifier si les garanties et actes indispensables existent réellement pour tous les prêts et crédits accordés, puis à constater si tous les postes du bilan concordent avec les livres.

Après avoir été contrôlés puis signés par les organes dirigeants de la Caisse, les comptes annuels doivent être adressés sans délai à l'Union, au plus tard le

1^{er} mars 1973

A cette occasion, l'Union examine brièvement s'ils sont techniquement bien dressés

et prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 à 8 jours. Les comptes seront examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine, l'Union doit manipuler plus de 1150 comptes — nous prions instamment caissières et caissiers de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins quinze jours avant l'assemblée générale, à plus forte raison si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux conseils.

Mesdames les caissières et Messieurs les caissiers se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Ceux qui, pour une raison ou une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars, sont instamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation doit être faite cinq jours au moins avant la date, personnellement, par écrit, avec indication de l'ordre du jour. Ce dernier doit mentionner, tous les deux ans, les élections statutaires pour le renouvellement du mandat quadriennal de la moitié des membres dirigeants.

Le succès de l'assemblée générale dépend de son degré de préparation. Temps et lieux doivent être choisis judicieusement. Les rapports de gestion des deux présidents et du caissier constituent le point essentiel de l'ordre du jour.

Il est souhaitable de publier après l'assemblée un compte rendu des délibérations dans la presse locale ainsi que dans le « Messager Raiffeisen ».

L'humour des autres

Les parents « dans le vent ! »

Deux jeunes pères de famille en puissance, nerveux, inquiets, courbés sous le poids des douleurs... de leur tendre épouse, suent à grosses gouttes dans la salle d'attente d'une clinique d'accouchement.

— C'est bien ma veine, murmure le premier. Cela devait nous arriver pendant mes vacances.

— Tu parles (face au danger commun, l'homme a toujours le tutoiement facile !), et nous : nous voulions partir en voyage de nocces demain matin.

Communication du Secrétariat de l'Union

Distinction aux vétérans

L'Union suisse remet aux membres des comités de direction et de surveillance et aux caissiers en fonctions depuis 25 ans une modeste attention, témoignage tangible de sa reconnaissance.

Nous prions en conséquence les Caisses affiliées de nous communiquer quatre semaines avant l'assemblée générale les noms et prénoms ainsi que la fonction actuelle des coopérateurs qui ont droit à cette attention. Ne pas oublier de nous indiquer également la date de l'assemblée générale.

Voici un exemple qui nous permettra d'exécuter rapidement les ordres que nous recevrons :

CAISSE DE CREDIT MUTUEL
DE RIANTMONT

*Liste des bénéficiaires de la petite distinction
remise par l'Union suisse
après vingt-cinq ans d'activité*

1. Jean Bolomey, nommé caissier en 1948;
2. Louis Rey, nommé membre du conseil de surveillance en 1948, vice-président de ce conseil en 1956;
3. Armand Carrette, nommé membre du conseil de surveillance en 1948, membre du comité de direction depuis 1961.

Et à tous ceux qui, par tradition, arrivent en dernière heure, nous nous permettrons de dire :

- chaque cas qui nous est transmis en dernière minute est un cas urgent;
- chaque Caisse espère qu'on fermera un œil et lui fera une fleur.

L'an dernier, 150 membres des comités et gérants ont reçu une distinction. Il a donc fallu en l'espace de quelques semaines, et cela durant la période la plus chargée de l'année, écrire 150 lettres de félicitations et faire graver 150 inscriptions.

Malgré tout notre désir d'exécuter rapidement les ordres qui nous sont donnés et de dire oui à tout le monde, l'heure saint-galloise ne compte que 60 minutes. Nous devons très souvent « bousculer » notre graveur, qui doit vivre sans nous durant les neuf autres mois de l'année et a donc, en février-avril également, d'autres clients, sans doute tous très pressés également, sans oublier qu'en fin de semaine les colis postaux risquent de rester quelque part en carafe.

Mesdames et Messieurs, un bon geste, écrivez-nous à temps s.v.p.

- pp -

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel,
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

A la veille d'heureux anniversaires en Suisse romande

L'époque des véritables vagues de fondations des années 30 et 40, au cours desquelles 30 Caisses, parfois même davantage, voyaient le jour en l'espace de douze mois, semble à jamais révolue.

Avec cinq nouvelles coopératives, 1972 se trouve dans la moyenne des dix dernières années.

L'initiative de fonder une Caisse Raiffeisen doit émaner de sa future circonscription coopérative. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait de propagande spéciale en vue de la création de nouveaux instituts par voie d'annonces ou de circulaires. En revanche, on ne saurait nous reprocher de soutenir les initiatives portées à notre connaissance.

Nous vérifions chaque fois, dans la mesure du possible, si la constitution projetée est pleinement justifiée et si la volonté, non seulement de fonder, mais encore de soutenir une telle institution, existe réellement.

Les années 1923 et 1948 furent meilleures dans ce domaine, puisqu'il y a 50 ans 13 Caisses virent le jour : 5 en Suisse romande, 1 au Tessin, 7 en Suisse alémanique. Et en 1948 — il y a donc un quart de siècle exactement — 21 coopératives furent créées, dont 9 en Suisse romande, 2 au Tessin et 10 en Suisse allemande.

Voici, en ce qui concerne la Suisse romande, la liste des Caisses jubilaires (50 ans d'activité) :

Boécourt (Jura)
Bourrignon (Jura)
Praroman (Fribourg)
Bagnes (Valais)
Sion (Valais)

Au 31 décembre dernier, les Caisses suisses ont dressé le bilan d'un quart de siècle d'activité :



A Fétigny, dans la Broye fribourgeoise...

Des hôtes particulièrement choyés: les délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand

Près de 280 délégués et invités étaient reçus le 25 novembre dernier par la Caisse de crédit mutuel de Fétigny, dans la belle et spacieuse salle communale, agréablement décorée pour la circonstance.

Très à l'aise en face d'un auditoire réceptif et discipliné, le président, M. Willi Blanc (Barberêche), ouvre les feux en souhaitant

Nods (Jura)
Renan (Jura)
Travers (Neuchâtel)
Bonvillars (Vaud)
Champagne (Vaud)
Concise (Vaud)
Etoy (Vaud)
Onnens (Vaud)
Epinassey (Valais)

La direction de l'Union suisse et la rédaction du « Messenger Raiffeisen » adressent aujourd'hui déjà leurs félicitations les plus sincères aux dirigeants, aux membres et aux adhérents de ces Caisses qui tout au long des ans et, pour les plus anciennes, durant des périodes difficiles (crise, mobilisation de guerre etc.) assurèrent l'essor de ce qui, dans les débuts, fut partout une coopérative locale d'épargne et de crédit fort modeste.

Les membres des comités, les gérantes et gérants, ont droit à toute notre reconnaissance. Ils ne se contentèrent pas de promouvoir le développement des instituts confiés à leur dévouement et leur savoir-faire, ils demeurèrent toujours de fidèles apôtres de notre doctrine coopérative, de valeureux défenseurs de notre cause.

Avec la sérénité que procure le sentiment du devoir accompli au plus près de leur conscience, ils peuvent maintenant songer à l'organisation de la manifestation qui fera date dans la petite histoire de leurs communes.

Et comme leurs devanciers, en se réjouissant des résultats obtenus jusqu'ici, ils profiteront des quelques instants de répit qui leur seront accordés pour renouveler l'engagement contracté, en partie par leurs prédécesseurs, il y a 25 et 50 ans déjà :

« Faire toujours plus et toujours mieux » au service et pour le bien de toute la population de la circonscription coopérative de leur belle institution.

- pp -

l'Union suisse. A la demande de plusieurs coopérateurs ayant assisté à cette réunion, nous reproduisons ci-après l'essentiel de son cordial message dont la péroraison fut saluée par une salve d'applaudissements :

Monsieur le président,
Messieurs les ecclésiastiques,
Mesdames,
Messieurs,

La dernière assemblée de votre belle et vivante Fédération à laquelle j'ai eu le privilège de participer remonte, sauf erreur, déjà à 5 ans en arrière, puisque ce fut à Romont, à l'occasion de votre jubilé, que je me trouvais pour la dernière fois parmi les délégués de Fribourg romand.

Aussi, me croirez-vous sans peine si je vous dis que c'est avec un réel et très grand plaisir que j'ai donné suite à l'invitation de votre comité.

Et je m'empresse de vous transmettre le salut très cordial des organes centraux et de la direction de l'Union suisse, salut auquel il sied d'ajouter les félicitations les plus sincères et les plus vives pour l'excellent travail qui se fait tout au long de l'année, soit au sein de votre groupement cantonal, soit dans chacune des 60 Caisses qui lui sont affiliées.

Les résultats satisfaisants et réjouissants qu'il vous est donné d'enregistrer sans discontinuer sont l'expression de la magnifique confiance dont vos institutions sont l'objet. Et en tant que chef de votre Office de révision, je puis déclarer publiquement et sans aucune arrière-pensée que cette confiance est pleinement justifiée :

- par la bonne, la très bonne administration et gestion de vos Caisses,
- par la fidélité de leurs dirigeants à notre doctrine et à nos principes coopératifs,
- par l'immense et efficace esprit de loyale collaboration que nous rencontrons à tous les échelons.

Et c'est pourquoi, en dépit des vicissitudes de la vie trépidante imposée au directeur de l'Union suisse par les impératifs d'un horaire, hélas, toujours très chargé, je tenais à être parmi vous en ce jour pour vous dire de tout cœur: chers amis raiffeisenistes fribourgeois:

soyez sincèrement remerciés.

Vous allez aborder tout à l'heure un point très important de l'ordre du jour : la présentation du projet de statuts de la Caisse Raiffeisen qui, si Dieu et nos délégués le veulent bien, deviendra l'an prochain la charte fondamentale de nos coopératives.

Au sein de la Commission de révision, des organes supérieurs et de la direction de l'Union suisse, la délicate et importante tâche de préparation de ce projet n'a pas été prise à la légère. Toutes les propositions, suggestions et critiques faites ont été examinées de très près, sans perdre de vue cependant que si nos statuts doivent être adaptés aux exigences de notre temps, ils doivent néanmoins nous aider à conserver, à garantir à notre génération et à celles qui viendront après elle, notre bien le plus précieux :

cet appréciable capital de confiance de milliers et de centaines de milliers de coopérateurs et de clients qui nous ont confié la fonction redoutable de fidéicommissaires de leur épargne, de leur fortune.

Il est relativement aisé, en période de conjonctures favorables, de gérer le bien d'autrui. Les affaires prospères, l'inflation latente qui arrondit chaque année quasi automatiquement la valeur des immeubles, les réelles bonnes possibilités de gain, facilitent grandement la gestion de nos coopératives. Il faut toutefois que les opérations que nous traitons aujourd'hui puissent encore subir avec succès l'épreuve de temps moins fastes aussi. Et une antique conception bancaire veut que ce soient très souvent les années maigres qui administrent la preuve de la valeur, de la qualité des affaires traitées durant les années d'abondance.

J'ai tenu à émettre ces quelques considérations sinon pour justifier du moins pour expliquer le fait que nous n'ayons pas pu tenir compte de toutes les propositions faites. Nous construisons en vue de l'avenir, c'est certain, mais cet avenir nous ne pouvons le préparer qu'avec les moyens actuellement à notre disposition.

Je crois pouvoir vous donner l'assurance, Mesdames et Messieurs, que nous avons ouvert quelques portes et fenêtres, que nous avons prolongé notre ligne de tir. Au gré de l'essor futur de notre mouvement, *nous pourrions toujours, plus tard, revoir si d'autres adaptations pourront être apportées, et, ce qui est l'essentiel, si elles pourront être supportées.*

Nous avons aujourd'hui et nous aurons l'an prochain encore, lors du Congrès suisse qui devra se prononcer définitivement sur ce projet, le privilège de composer une toute belle page de l'histoire de notre mouvement. Il suffit de le vouloir.

Accomplissons notre devoir dans cet esprit de coopération, de collaboration qui animait déjà les pionniers de notre mouvement, cet esprit que vous avez consolidé au cours des ans et qui, je n'en doute pas, nous permettra de répéter tout bas, ce soir, en rentrant chez nous, ce que les valeureux fondateurs de notre Union suisse pensaient au crépuscule du 12 juin 1902, en regagnant leurs foyers « Nous pouvons avoir la conviction d'avoir concouru à une bonne action dont l'avenir démontrera les conséquences heureuses et bénies pour notre mouvement tout entier ».

Après avoir brossé un saisissant tableau des événements marquants de la vie de la Fédération, le président, *M. Willi Blanc* (Barberèche), se penche avec une légitime fierté sur les résultats du dernier exercice, bouclé au 31 décembre 1971. Les 60 Caisses fédérées groupaient à cette date 5900 coopérateurs et 29 350 déposants avec un capital-épargne de 98,7 millions de francs, en progression de 8,8 millions (10 %) sur l'exercice précédent. La somme globale des bilans, de 153,6 millions de francs, s'est élargie de 13,1 millions ou de 9,3 %. Expression du degré de mise à contribution des coopératives dans leurs cercles d'activité, le chiffre d'affaires a été de 283 millions de francs. Renforcé de l'excédent net de l'exercice de 448 000 francs, le fonds de réserve atteint la somme de 6,3 millions de francs. En ajoutant à ce montant la contre-valeur des parts sociales, les Caisses fédérées remplissent les

conditions posées par la loi fédérale sur les banques en matière de fonds propres.

Compte tenu des 15 institutions de la partie allemande du canton, Fribourg comptait à fin 1971 75 Caisses Raiffeisen avec 9700 coopérateurs, et 57 300 déposants d'épargne. La somme des bilans (307 millions de francs) a pu doubler un nouveau cap. Le chiffre d'affaires, pour l'ensemble du canton, a dépassé largement les 600 millions de francs (642 millions).

Les affaires administratives ordinaires sont liquidées au pas de charge. L'excellent procès-verbal de la réunion de l'an dernier au Muret, rédigé et présenté par *M. Marcel Demierre* (Marly), les comptes annuels commentés par le caissier, *M. Georges Gumy* (Ecuwillens) et les propositions concernant la fixation de la cotisation sont acceptés sans discussion.

Une bonne heure d'horloge est consacrée par le secrétaire de l'Union, *M. Paul Puippe*, à la présentation du projet de nouveaux statuts des Caisses Raiffeisen suisses. Membre également de la commission spéciale chargée de ce travail de révision, le rapporteur ne se borna pas à énumérer sèchement les modifications et adaptations proposées, il en exposa encore tous les tenants et aboutissants. Ce projet ouvre largement portes et fenêtres sur un avenir que tous espèrent prospère et tient bien compte des possibilités, de la structure et de l'organisation interne de toutes les coopératives affiliées, des plus fortes comme des plus modestes. Il ne fut certes pas toujours aisé de réduire au même dénominateur toute la gamme des suggestions soumises. La discussion fut largement utilisée. Il est clair qu'une prescription de portée aussi capitale que la responsabilité solidaire illimitée des



Une porte du Château Stockalper à Brigue.

(Photo P. Favre)

membres, assortie de l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires, suscite des questions, incite à la réflexion ou engendre même des doutes. Tout en reconnaissant le bien-fondé des propositions qui furent faites, M. Puippe s'efforça d'expliquer que, dans le contexte de nos statuts et règlements, compte tenu de la structure de nos institutions et des principes qui régissent leur activité, tout particulièrement dans le secteur du placement des capitaux confiés avec, à l'arrière-plan, une organisation nationale, bien consciente de ses devoirs, cette responsabilité personnelle, indispensable au renforcement de nos bases matérielles, ne présente aucun danger.

Au terme de la discussion, le texte discuté fut soumis aux voix. *A l'unanimité, les délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand approuvèrent le projet de statuts tel que présenté.*

Midi avait sonné depuis un bon moment déjà au clocher du village lorsque l'excellent président mit le point final à la séance administrative rondement menée. Une fois de plus, les Raiffeisenistes fribourgeois ont confirmé que ces réunions annuelles sont des journées de travail intensif et sérieux.

Après l'apéritif généreusement offert par la commune, la seconde partie « agréable et récréative » — le banquet — est ouverte par le président, M. Willi Blanc. Mais, laissons-lui la parole.

- « Je salue M. Arnold Edelmann, directeur de l'Office de révision de l'Union suisse. Les rapports très étroits qu'il entretient avec les milieux bancaires du pays, et les fonctions qu'il exerce au sein du Conseil de banque de la Banque nationale suisse, ne peuvent être que bénéfiques pour les Caisses Raiffeisen. Merci M. le directeur.
 - Je salue M. Paul Puippe, secrétaire de l'Union et rédacteur du « Messager Raiffeisen ». Il est le trait d'union entre la Fédération et l'Union. Tous les désirs émis sont présentés avec un préavis favorable à la direction. Merci, M. Puippe, pour votre gentillesse à l'égard de notre Fédération.
 - Je salue M. Armand Cudré, réviseur précis, méticuleux et très apprécié des Caisses qui lui sont confiées.
 - Je salue M. Albert Ackermann, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen et membre du conseil de surveillance de l'Union. Votre présence, M. Ackermann, confirme bien l'attachement que vous portez au mouvement raiffeiseniste et à la Fédération de Fribourg romand.
 - Je salue M. l'abbé Jean-François Fracheboud, curé de Fétigny. En tant que père spirituel, nous pensons que ses paroissiennes et paroissiens ne lui causent pas autant de soucis que ceux de la paroisse de Cucugnan.
 - Je salue les dirigeants de la Caisse de Fétigny : M. Charles Fontaine, président du comité de direction
M. Marcel Renevey, président du conseil de surveillance
M. Georges Renevey, caissier et syndic de Fétigny.
- Ces Messieurs ont droit à de vifs remerciements, car ils se sont dépensés sans compter pour l'organisation de cette journée.
- Je salue M. Armand Renevey, ancien juge au Tribunal, qui a sûrement toujours rendu des jugements de Salomon.
 - Je salue M. Hubert Loup, instituteur, aujourd'hui sur la brèche avec le sourire. Ce matin,

nous avons entendu ses élèves et tout à l'heure, il dirigera encore la société de musique. Heureux village, car ils deviennent de moins en moins nombreux les régents qui acceptent de diriger les sociétés paroissiales.

- Je salue M. Pierre Renevey, représentant la société de musique, cette société qui a répondu avec empressement à notre demande.

Je salue les représentants de la presse.

Et maintenant, pour ordonner la partie oratoire et la partie récréative, je désigne comme major de table M. Georges Gumy.

Le copieux et savoureux menu, nouveau titre de gloire de M. Roger Mora-Renevey, aubergiste de talent, entouré et appuyé par une belle cohorte de charmantes « Fétignaises » empressées et prévenantes à souhait, fut agrémenté de productions fort goûtées, elles aussi, de la Fanfare locale, sous la baguette de M. Hubert Loup.

Moment toujours émouvant, l'hommage aux vétérans, en fonctions depuis 25 ans au moins, est rendu par M. l'abbé Auguste Moullet, caissier de la Caisse de Nuvilly, membre du comité de la Fédération. Il trouve les mots qui conviennent pour relever les mérites des coopérateurs à l'honneur aujourd'hui et pour les remercier de leur précieuse et indispensable collaboration. Voici les noms des vaillants Raiffeisenistes acclamés à Fétigny :

MM. Paul Chassot, Belfaux
Marcellin Egger, Bonnefontaine
André Pernet, Montbovon
Aloys Bondallaz
Albert Badoud
Ernest Broye, tous trois Nuvilly
Philippe Phillot, Orsonnens
Ulysse Richoz, Ursy

Sous la houlette du major de table parfait que fut M. Georges Gumy, cette seconde partie se poursuivit dans l'entrain et dans la joie. On entendit encore M. Charles Fontaine, président de la Caisse de Fétigny, M. l'abbé Jean-François Fracheboud, révérend curé et M. Albert Ackermann, président de la Fédération jurassienne. Enfin, M. Georges Renevey, syndic, remercie les responsables de la Fédération d'avoir choisi Fétigny comme lieu de l'assemblée de cette année.

La date du 25 novembre 72 restera certainement inscrite dans le cœur de tous les participants à la 55^e assemblée de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand comme une journée lumineuse qui permet de croire en un avenir prospère du mouvement coopératif « Raiffeisen » de cette belle région du pays.

-pp-

Le coin des collaborateurs de la Centrale

Le(s) traducteur(s)

Le début de l'année impose un surcroît de travail aux traducteurs de toutes les entreprises suisses d'une certaine importance : appels, communications, coups d'œil prospectifs, rapports succincts ou détaillés, bons vœux. Papiers savamment rédigés dans la langue maternelle de leurs auteurs, ils doivent, très souvent, au tout dernier moment, être traduits en français, en italien ou/et en romanche, au gré des adhérents ou de la clientèle. Malheur alors au traducteur qui sera tombé dans l'un des innombrables traquenards tendus par une langue fine et subtile, riche en difficultés et exceptions, en accords plus souvent irréguliers que réguliers, en participes, adjectifs et conjugaisons mystérieux.

Il y a quelques mois, nous avions découpé dans un quotidien de Suisse romande l'article dont nous reproduisons ci-après les principaux passages. Ayant pu prendre contact avec son auteur, les réflexions de Jean de la Lune ont été adaptées et adoucies à l'intention de l'entreprise commerciale ou bancaire traditionnelle, en contact avec la population de toutes les régions linguistiques du pays.

Quelques flèches paraîtront acérées... Ayant le privilège (!) et l'immense plaisir (re-!!) d'être, à intervalles assez réguliers, « condamné » à cet ingrat travail d'adaptation, nous sommes d'avis que ces réflexions seront susceptibles d'attiser la compréhension et l'indulgence du lecteur de textes traduits.

Car, ici également, si la critique est aisée... l'art est plus difficile.

- pp -

Voici donc le texte qui a retenu notre attention :

Avec beaucoup d'à-propos, un de vos collaborateurs déplorait, dernièrement, l'indigence de certaines traductions.

Qu'il soit permis à un simple Romand, chargé de traduire des textes allemands émanant de tous les services d'une grande entreprise, de donner quelques explications. En style télégraphique, il ne relèvera que les points suivants :

— Très souvent, les textes originaux, dans notre cas en allemand, sont remis à la dernière heure. Leur auteur n'a pas eu le temps de potasser longuement son texte ou alors il l'a préparé très sérieusement, sans se soucier de son collaborateur de seconde main, un peu dans l'esprit de la sentence « Après moi... »

De nombreux auteurs de langue allemande excellent dans ce que nous pouvons appeler l'art de « monter » en substantif un verbe qui leur plaît tout spécialement, mais dont aucun « Duden » ou autre ouvrage de référence ne fait mention. Au traducteur de se débrouiller, il est payé pour cela ! Il faudra, au besoin, une périphrase pour dire correctement ce que recèle ce verbe « substantifié ».

— Ces Messieurs ont très souvent adopté un système savant ou profond : ils vous diront en 15 lignes ce qui pourrait être exprimé plus élégamment en 5, avec un peu « de patience et longueur de temps ».

- Fréquemment, l'auteur du texte original a fait son semestre d'université à Genève ou à Lausanne. Il cherchera alors à imposer ses conceptions françaises, ses termes français, ses adjectifs français, et nous en passons. Personne ne pourra le convaincre, Robert, Larousse ou Grévisse en mains, qu'il est sur une fausse voie...
- Le traducteur d'une maison de commerce ou de banque n'est souvent qu'un employé ayant fait preuve — l'imprudent ! — d'un certain amour de sa langue maternelle. On attend de lui qu'il connaisse tous les secrets de l'agiotage pour le rapport du chef de service, les causes de la chute du dollar, pour l'exposé du PDG à un quelconque congrès ou les origines des difficultés d'écoulement des tomates pour le rapport annuel. Et tout cela au tarif du gentil employé subalterne à qui l'on concédera le titre de fondé de pouvoir... à l'occasion.
- Malgré tout le respect que nous devons à notre majorité linguistique, économique

et financière, nous ajouterons qu'il est infiniment plus facile de recopier, dans une longue et vaseuse instruction, les termes d'origine pris dans une circulaire de la maison qui livre l'ordinateur ou le timbre en caoutchouc — pour ne relever que deux exemples — que de les traduire en français. Les fournisseurs, pour des raisons de rationalisation ou d'économie, ne rédigent trop souvent leurs papiers qu'en une seule langue.

- Enfin, ce n'est, parfois, plus du travail, mais de la haute voltige que de vouloir traduire en un français clair et compréhensible, un texte que nous nous défendons d'orner du qualificatif qu'il mériterait.

Comme le disait si bien le rédacteur parlementaire d'un quotidien de Suisse romande, il y a quelques années déjà (nous transcrivons de mémoire) : « Si vous voulez abolir le français fédéral, commencez par tuer l'allemand fédéral. »

Jean de la Lune

La ronde des saisons...

1973: Janvier/février...

La chute des feuilles... d'impôts

Notre service de l'Economat tient à la disposition des Caisses affiliées la formule

*Attestation de dette
et des intérêts y afférents*

à l'intention des contribuables qui veulent défalquer leurs dettes sur la déclaration d'impôts de 1973.

Libellé et exemple :

Nature de la dette

Hypothèque s/bâtiment « Haut du village »

Montant dû francs :	au	Intérêts francs	pour l'année
10 000.—	31/12	500.—	1971
		500.—	1972.

Numéro de la formule : J 217.

- pp -

Le coin du français

Arrêtez-vous... !

Que faut-il penser de la phrase : « il n'arrête pas de pleuvoir », me demande un lecteur du Messenger. Si je m'en rapporte à ce que m'ont enseigné mes anciens maîtres, elle est incorrecte. C'est : « il ne cesse pas de pleuvoir » qu'il fallait dire. Le remarquable Thomas que je prends à la rescousse, condamne l'emploi abusif « d'arrêter » ou de « s'arrêter » dans le sens de « cesser », sauf quand il est utilisé dans un sens absolu, c'est-à-dire sans autre détermination. Ainsi je peux dire : « arrête » ou « arrête-toi ! » dans le sens de « cesse ! », « reste tranquille ! », mais seul le verbe « cesser » est correct avec un complément. Je devrais donc dire : « il ne cesse (pas) de fumer », « il ne cesse (pas) de bavarder » etc. Tel est le *bon usage* et la règle que je recommande aux lecteurs du Messenger. Mais la langue commune ne suit pas toujours la tradition et c'est ce que note le « Dictionnaire du français contemporain » (Larousse) qui cite les exemples : « il arrête » ou « s'arrête de lire », « il n'arrête pas de parler ». Le « Nouveau dictionnaire des difficultés du français » (1971) juge de telles tournures « familières et peu correctes », sans les condamner expressément. Il cite même une phrase de Giono qui dit dans un de ses romans : « la neige ne s'était pas arrêtée de tomber... au contraire ». Conclusion : si vous écrivez « je vais cesser de fumer », le rédacteur de cette chronique pensera que vous avez un style soigné. En revanche, si vous vous permettez de dire « je vais arrêter (ou m'arrêter) de fumer », il ne

pourra s'empêcher de penser que vous écrivez comme un journaliste de troisième ordre. A vous de choisir !

Quand je lis dans la presse du lundi que mon équipe de football favorite a exceptionnellement « pris le meilleur » sur l'équipe ennemie héréditaire, je dois faire un certain effort pour me rendre compte que le journaliste sportif de service veut dire que mon équipe a « remporté la victoire », ou plus simplement qu'elle « a gagné ». « Prendre le meilleur », dans la presse sportive, est un barbarisme devenu à la mode que tous les défenseurs de la langue française condamnent. Hélas ! Le dernier Dictionnaire Larousse (1971) qui, rappelons-le, ne fait que signaler l'apparition d'une expression ou d'un mot nouveaux sans en juger du bien-fondé, admet cette expression et donne comme exemple : « le coureur cycliste prend le meilleur sur ses adversaires » ! Si l'on tient encore un peu à la défense de la pureté du français, on bannira « prendre le meilleur sur » aussi bien que « s'arrêter de fumer ».

Pour terminer cette chronique, rappelons encore qu'il faut dire : « j'ai décidé de partir demain » mais « je suis décidé à partir demain ». « Décider quelque chose » n'a pas le même sens que « décider de quelque chose ». Ainsi si je dis : « le gouvernement a décidé les mesures... », cela veut dire que le gouvernement a pris des mesures. Mais, « le gouvernement a décidé des mesures prises le mois précédent... » veut dire que le gouvernement s'est prononcé sur les mesures qui avaient déjà été prises, qu'il a pris une décision à leur sujet.

- Ov -

A nos collaborateurs et correspondants occasionnels

Cette année encore, le « Messenger Raiffeisen » publiera les comptes rendus d'assemblées générales qui lui sont remis.

La place dont nous disposons n'étant cependant pas illimitée, nous saurions gré à nos correspondants d'être très concis dans leurs reportages. Une page, au besoin deux, à la machine et avec double intervalle, permettent certainement de retracer l'essentiel des délibérations.

Nous nous référons encore à ce sujet au savoureux article de notre aimable Raiffeiseniste « Jacqueline » aux pages 10 et 11.

Et une fois de plus, nous nous permettons de recommander à nos collaborateurs :

- d'utiliser, si possible, la machine à écrire;
- de veiller à une écriture très lisible des rédactions manuscrites;
- de laisser un intervalle suffisant entre les lignes pour permettre d'éventuelles corrections;
- de n'écrire que d'un seul côté de chaque feuille.

Certains correspondants nous envoient tout simplement une coupure de journal. Le texte est généralement composé en petits caractères, les lignes sont serrées. On y trouve parfois 6 à 7 intertitres. Nous les prions de nous remettre une copie du manuscrit original tapé à la machine, avec un intervalle suffisant.

Nous remercions tous nos correspondants de leur compréhension.

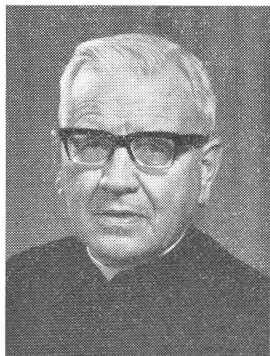
- pp -

Nouvelles des Caisses affiliées



FRIBOURG

**Progens
fête son Curé,
M. l'Abbé
Gaston Bourgoïn**



*Depuis 40 ans à la tête de la paroisse
Depuis 36 ans caissier fidèle de la Caisse
de crédit mutuel*

Né le 24 novembre 1906 au Landeron, son lieu d'origine, M. l'Abbé Bourgoïn fit ses études à Romont, puis à Fribourg. Ordonné prêtre en 1930, il fut vicaire à Morges pendant deux ans. En 1932 il arriva à la cure de Progens, où depuis il ne cesse de se consacrer à son ministère, avec un zèle digne d'éloges.

Le 29 octobre dernier, c'était fête, c'était grande fête !

Chacun dans la paroisse s'était mis de la partie pour témoigner à son cher curé une reconnaissance bien modeste, certes, mais née de la spontanéité et du bon cœur.

C'était fête grâce à notre bon curé, M. l'Abbé Bourgoïn qui, depuis 40 ans, veille sur son petit troupeau, comme le Bon Berger. Cette fête débuta par une messe d'actions de grâce à laquelle participèrent parents, paroissiens et amis du jubilaire. Chaque participant ressentait une réelle communion à la joie de celui qui, entouré de cinq confrères, concélébrait pour remercier la Providence. L'homélie fut prononcée par M. l'Abbé Henri Schornoz, vicaire épiscopal, qui transmet les vœux et félicitations de Mgr Mamie, Evêque du diocèse. Il se plut à relever les mérites — oh ! combien nombreux ! — du jubilaire. En effet, M. l'Abbé Bourgoïn a été :

— rédacteur de l'Ordo diocésain de 1950 à 1970 et de l'Ordo romand dès 1970

— il fut aumônier de l'Institut Sainte Thérèse (Maison pour déficients mentaux) de 1932 à 1965.

En conclusion, il souhaite que l'exemple de notre cher curé puisse être aussi le levain dans la pâte ou la petite graine dans le bon champ : la naissance d'une vocation religieuse dans la paroisse ne pourrait-elle pas en être le couronnement ?

Puis chacun se retrouva à la salle paroissiale, décorée simplement, à l'image de l'automne : beaucoup de simplicité, beaucoup de beauté, beaucoup d'ambiance. Le chœur-mixte ouvrit les feux par quelques chants. Puis M. J.-Cl. Gillard exprima la reconnaissance des enfants, des parents et du chœur-mixte en soulignant les qualités fondamentales de M. le Curé : droiture, justice, charité et compréhension envers ceux qui souffrent, ceux qui doutent, ceux qui pleurent. En conclusion, l'instituteur du lieu se dit très heureux de pouvoir collaborer avec un homme de si grande valeur.

Puis, M. André Suard en qualité de président de paroisse releva ses qualités de cœur, sa modestie et l'exemple qu'il donne à ses ouailles par une vie de prière, de travail et de dévouement. Il n'oublia pas de relever un geste émouvant qui s'est répété près de 15 000 fois sur le village : la bénédiction de son chef spirituel à tous ses paroissiens, avant d'aller dormir.

En qualité de syndic, cette fois, M. André Suard se fit un grand plaisir de remettre au jubilaire le diplôme de « Bourgeois d'honneur » de la commune de Progens qui lui avait été octroyé à l'unanimité et par acclamations par l'assemblée bourgeoise. M. Suard dit sa profonde reconnaissance à celui qui, en 1936 déjà et malgré les grandes difficultés de l'époque, avait réussi à fonder la Caisse de crédit mutuel et à la gérer jusqu'à ce jour

encore. Comment exprimer tout ce qu'un cœur ressent en face de tant de bienfaits accomplis pour le bien de la population ? Comment décrire en quelques mots tous les soucis qui ont été épargnés grâce à l'octroi d'un prêt ou d'un cautionnement ? Comment dire merci à celui qui, journalièrement, s'est occupé des soucis matériels de ses paroissiens ? Comment relever tous les services rendus à tous ceux qui se confiaient à lui, toujours disponible, très consciencieux, dévoué et combien compréhensif ? Autant de questions auxquelles M. Suard répondit avec une reconnaissance et une émotion profondes.

« La parole passe et s'oublie ; le geste ne s'oublie pas. »

C'est ainsi que les paroissiens se firent une grande joie d'offrir ce qui pouvait faire plaisir à notre bon curé. Quelle ne fut pas la stupéfaction des organisateurs en constatant que son choix ne s'était porté que sur des cadeaux pouvant servir à la prière et à la dévotion. Cette attitude nous force à l'admiration, au respect le plus profond.

M. le Curé, avec émotion, laissa parler son bon cœur pour dire sa reconnaissance envers Dieu d'abord, puis envers tous ses paroissiens, les autorités, les sociétés, les jeunes en particulier. Il les assura de son attachement indéfectible et de son affection profonde.

Après le « Vieux Chalet » que l'assistance chanta de tout cœur, chacun se sépara heureux et enchanté. Les uns retrouvèrent leur foyer alors que les autres se retrouvaient au Café de l'Union à La Verrerie où le banquet officiel était servi.

Ce fut avec la même simplicité, avec le même enthousiasme, dans la même joie intense que se déroula le repas entrecoupé par la lecture des télégrammes dont celui de Mgr Mamie, des témoignages de reconnaissance du doyen du décanat, M. l'Abbé Joseph Jordan, prieur de Semsales, au nom de ses confrères ; du révérend Père Paschase, enfant de la paroisse, Supérieur du Couvent des Capucins de Bulle ; de M. André Currat, préfet de la Veveyse qui, en termes cordiaux, dit sa joie de participer à une fête très simple mais digne et surtout sincère.

M. le Curé étant originaire du Landeron, les représentants du pays de Neuchâtel : M. Charles Girard, secrétaire de la Confrérie des « Antoine » et M. Edouard Girard, son président, dirent le plaisir qu'ils avaient à s'associer à cette belle fête. Au nom de la famille Bourgoïn, M. Persoz remercia « l'Oncle » d'abord, puis les autorités de Progens.

Enfin, le major de table dit son regret de remercier chacun, avant de se quitter, car pour démontrer la totale reconnaissance de tous, cette fête eût dû se prolonger bien plus longtemps...

Merci, cher Monsieur le Curé ! AD MULTOS ANNOS !

J.-C. G.

J.A. 1000 Lausanne 1

AVISER L'UNION A TEMPS EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE (VACANCES, SERVICE MILITAIRE, ETC.)

Le gérant ou la gérante qui doit s'absenter pour une semaine ou deux en avisera au moins huit jours à l'avance la direction de l'Office de révision. Cette communication rendra plus aisé l'établissement des programmes de travail de nos collaborateurs.

Prière de ne pas nous écrire le lundi seulement, lorsque le départ est prévu pour ce jour, mais au moins une semaine auparavant, ces programmes étant établis le mardi ou le mercredi qui précède le départ du reviseur, afin que les différents services puissent préparer le matériel utile.

Ces avis sont dans l'intérêt des Caisses également, car tout déplacement inutile cause une perte de temps de plusieurs heures.

Nous savons pouvoir compter sur la courtoisie de nos gérantes et gérants et les remercions par avance de tout ce qu'ils feront pour nous faciliter l'accomplissement du programme de révision.

Direction de l'Office de révision.